

CH_VB .050 vom 11. August 1982

Bundesverwaltung, 1982-08-11, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_.050

FR: CH_VB .050 du 11 août 1982

IT: CH_VB .050 del 11 agosto 1982

Erwägungen

E. 11

août 1982 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Honegger
Le chancelier de la Confédération, Buser 1982-631 70 Feuille fédérale. 134e année. Vol. II
1005

Vue d'ensemble Pendant la période sous revue, l'activité économique dans les pays industrialisés occidentaux est restée tendue et s'est caractérisée par une évolution inégale. Dans la zone de l'OCDE, près de 29 millions de personnes sont actuellement en chômage. Les facteurs qui entravent la reprise économique attendue se font encore trop sentir au niveau mondial; malgré les succès enregistrés en matière de lutte contre l'inflation, on ne saurait guère compter avec un assouplissement de la politique de stabilité dans les pays principaux de l'OCDE. A cet égard, la thèse a prévalu au Sommet, économique mondial de Versailles que ni l'inflation ni le protectionnisme ne constituaient des moyens propres à relancer la croissance économique. D'autre part, l'incertitude quant à l'effet des intérêts et des cours de change pratiqués par les Etats-Unis continuent à assombrir le climat des investissements. Par ailleurs, les importations des pays de l'OPEP ne soutiendront plus la conjoncture des pays industrialisés occidentaux autant qu'elles le faisaient jusqu'à présent. La reprise économique internationale pourrait de ce fait être différée à nouveau. Depuis le début de l'année, les tendances à la récession enregistrées à l'étranger se sont répercutées sur l'économie suisse. Dans l'ensemble, les commandes effectuées dans les branches les plus importantes se situaient en général à un niveau inférieur à celui de l'année précédente. La production et l'utilisation des capacités dans l'industrie ont diminué et l'emploi a légèrement reculé. Le volume des exportations s'est néanmoins maintenu au niveau de l'année précédente. Le cours du franc suisse par rapport aux monnaies de nos principaux concurrents, qui s'est quelque peu amélioré depuis mi-mars, a atténué le risque de voir notre économie entrer dans une véritable période de récession. Compte tenu de la situation internationale, on ne saurait en tout cas s'attendre à une relance en Suisse avant l'année à venir. 1006

Dans le domaine de la coopération avec les pays d'Europe occidentale, l'accent a été mis sur la poursuite du développement des relations économiques en s'appuyant sur les accords de libre-échange. Deux importants accords, concernant respectivement les transports routiers et l'assurance non-vie ont pu être conclus. En raison de la menace croissante du protectionnisme, le maintien de la libre circulation des marchandises dans les pays de l'Europe de l'Ouest reste prioritaire. Les efforts visant à simplifier les règles d'origine régissant cette libre circulation doivent se poursuivre. La coopération en matière de politique commerciale au sein du GATT était placée sous le signe de la préparation de la Conférence ministérielle de novembre, qui revêt une importance particulière en raison des tensions qui se manifestent actuellement dans le système du commerce mondial. Au

chapitre des relations économiques Est-Ouest, les problèmes de financement se sont répercutés sur les échanges commerciaux. Dans le cadre de la coopération Nord-Sud, on a poursuivi les efforts en vue de relancer le dialogue mondial sur les problèmes de développement et de trouver au sein des organismes compétents des solutions aussi concrètes que possible aux problèmes à résoudre. 1007

Dans la situation économique mondiale caractérisée notamment par un ralentissement de la croissance économique, du chômage et des taux d'inflation élevés, ainsi que par un protectionnisme croissant, le processus d'innovation et de spécialisation technique joue un rôle déterminant dans la lutte contre la pression accrue de la concurrence. Dans le rapport Brandt, publié en 1980., dans lequel tous les aspects des relations Nord/Sud sont abordés, on désigne l'acquisition de technologie comme une condition essentielle de la croissance économique. C'est pour les raisons susmentionnées que la promotion de l'innovation et le transfert international de technologie sont devenus, au cours de ces dernières années, les sujets centraux des débats internationaux. Au cours de la 4^e Assemblée générale de la.. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui s'est tenue à Nairobi en 1976, il avait été décidé d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie. A ce jour, il existe un projet - présentant encore, il est vrai, d'importantes lacunes - qui définit les conditions générales nécessaires pour le transfert de technologie à l'échelle mondiale. La Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle est actuellement en révision sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Dans le cadre de la conférence, qui siégera de nouveau en automne, il s'agira en premier lieu d'adapter la convention à la situation économique des pays en développement, en ce qui concerne l'application des droits de brevet et la protection des indications géographiques. La révision porte sur un autre point : la règle-

1008 Rapport 1 Problèmes économiques extérieurs actuels dans le domaine de la promotion et du transfert de technologie

mentation conventionnelle des certificats d'auteur d'invention délivrés dans les Etats socialistes et dans certains pays en développement en sus des brevets d'invention. La nouvelle Convention sur le droit de la mer de l'ONU, adoptée fin avril, qui régit entre autres l'exploitation des fonds marins 5 contient également d'importantes dispositions relatives au transfert de technologie. Lors de leur réunion de cette année, les ministres de l'OCDE ont décidé de charger l'Organisation d'analyser les problèmes qui se posent dans les échanges internationaux de produits technologiques de pointe; ils ont agi ainsi craignant que le subventionnement accru de la recherche appliquée a de tels produits pourrait entraîner un protectionnisme croissant. Le flux international de technologie devrait être facilité, aux fins d'encourager la croissance économique et de stimuler l'emploi. Des problèmes analogues pourraient être abordés lors de la conférence ministérielle du GATT en novembre. Enfin, lors du 5^{ème} Sommet économique de Versailles, le Président Mitterrand a présenté un rapport intitulé "Technologie, Emploi et Croissance". Dans son rapport, il précise comment on pourrait accélérer la troisième révolution industrielle par une coopération internationale, la maîtriser en évitant des incidences négatives sur la situation de l'emploi et de quelle manière les pays en développement pourraient en tirer parti. Un groupe d'experts, composé de représentants des gouvernements des pays participants, approfondira les questions soulevées dans ce rapport, qui sont susceptibles d'entraîner des débats d'ordre politique. Le résultat de ce travail devrait être soumis au prochain sommet économique mondial. Dans notre message relatif à des mesures destinées

à promouvoir le développement et la formation technologiques du 3 février 1982 (FF 1982 I 1278), nous nous sommes prononcés en détail sur la situation en Suisse. 1009

La participation active de notre pays aux délibérations internationales consacrées à cet ensemble de problèmes s'explique notamment par le fait que nous occupons, sur le plan mondial, une position de pointe dans le domaine des dépenses liées à la recherche, et que nous appartenons probablement au petit groupe de pays exportateurs nets de technologie. Pour un pays comme le notre, petit, pauvre en matières premières, dépendant de son commerce extérieur et fortement industrialisé, le transfert international de technologie joue un rôle bien plus important que pour un pays ayant un grand marché intérieur. Très tôt déjà, les entreprises suisses se sont vues contraintes de transférer à l'étranger des lieux de production et des connaissances techniques, afin de surmonter les barrières douanières et les obstacles non-tarifaires. De plus, depuis quelques années, les pays en développement les plus avancés qui passent commande de grandes installations posent souvent la condition de pouvoir fabriquer sur place les pièces de finition, ce qui constitue une incitation additionnelle à l'exportation de technologie. D'un autre côté, maints pays en développement compliquent l'importation de technologie en la soumettant à des réglementations restrictives. Il faut toutefois reconnaître que les Etats industriels limitent également la position monopolistique que donne à l'inventeur le droit de brevet, et certains d'entre eux (notamment les pays membres des CE et les Etats-Unis) déclarent inadmissibles certaines clauses des contrats de licence; selon eux, ces dispositions empêchent par trop le titulaire d'une licence de tirer parti de la technologie transférée. La politique de nombreux pays en développement est encore plus restrictive : les contrats de licence sont contrôlés dans le pays, et ne sont admis que si le titulaire du droit de licence étranger accorde des avantages bien déterminés au preneur de licence indigène. 1010

On peut considérer que cette politique restrictive pratiquée par les pays en développement est motivée par trois éléments, à savoir : La crainte que le prix de la technologie qu'ils importent soit trop élevé. A la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie, les pays en développement ont d'ailleurs qualifié la technologie de "patrimoine universel de l'humanité" et en ont déduit que le transfert devrait être gratuit. En outre, ils invoquent le fait que la technologie est souvent livrée sous forme "de systèmes complets et intégrés", obligeant le pays destinataire à acheter chez le même fournisseur des éléments dont il n'a pas besoin ou qu'il pourrait se procurer ailleurs à meilleur prix. - Le sentiment que les conditions de vente et d'emploi liées au transfert de technologie - telles que les interdictions à l'exportation, les transferts liés, les fixations de prix, les accords d'exclusivité, etc. - ne sont pas justifiées et qu'elles compromettent les chances de développement économique de ces pays. la crainte de se trouver, à la suite d'importation massive de technologie étrangère, dans une position de dépendance supplémentaire vis-à-vis des pays industrialisés. L'économie d'exportation suisse est surtout préoccupée par les mesures fiscales et de réglementation en matière de change, qui limitent, voire interdisent les paiements de licences. De telles restrictions ne tiennent pas compte du fait que la production de technologie, bien que représentant un bien invisible et immatériel, nécessite un engagement massif de capitaux et un travail intense. Le principe de la rémunération appropriée doit également être applicable à l'intérieur d'un groupe. 1011

L'argument selon lequel la société mère, qui transfère la technologie, se trouve dédommée par les dividendes versés par sa filiale, n'est pas valable. Un transfert de

technologie sans indemnité reviendrait à offrir aux autres actionnaires un avantage injustifié du point de vue économique. De même, les prescriptions légales qui interdisent les obligations à la charge du preneur de licences - obligations qui figurent souvent dans les contrats de licences de brevet et de savoir-faire - entravent le transfert de technologie. Elles restreignent la marge de manoeuvre lors de négociations entre donneur et preneur de licence rendant ainsi malaisée la définition d'un terrain d'entente. Si on ne laisse pas par principe au titulaire d'une licence le soin de décider comment tirer parti du savoir qu'il a créé, l'innovation devient beaucoup moins attrayante. Il convient également de lui laisser la liberté de décider si, et dans quelle mesure, il autorisera des tiers à utiliser le savoir en question. Des restrictions à la liberté d'utilisation ne se justifient économiquement que si un danger d'abus de monopole existe. Le code de conduite international pour le transfert de technologie des Nations Unies a pour but de promouvoir celui-ci. Les pays industrialisés occidentaux ne sont pas disposés à accepter une réglementation atténuant la stimulation...des innovations d'une manière susceptible de compromettre le progrès technique en général. Le code doit donc être pondéré : il ne s'adressera pas uniquement aux fournisseurs de technologie, mais également aux destinataires de celle-ci et à leurs gouvernements, étant donné que ce sont ces derniers qui fixent les conditions générales régissant le transfert de technologie. 1012

Sur une toile de fond contrastée, la conjoncture est demeurée faible dans les pays industrialisés au cours de la période sous revue. En Europe occidentale, la stagnation économique se poursuit. En France, la croissance est arrivée à un point mort au premier trimestre de 1982 en dépit de l'orientation expansionniste de la politique économique de ce pays. En République fédérale d'Allemagne, la demande à l'exportation a notablement baissé au second trimestre, sans que des signes d'un revirement de la conjoncture intérieure déprimée soient perceptibles. Il n'en demeure pas moins que les conditions d'une reprise économique graduelle chez notre principal partenaire commercial sont devenues plus favorables grâce à l'assouplissement prudent de la politique monétaire, à des taux d'intérêt en baisse, à une progression plus modérée des coûts et à l'amélioration de la balance courante. Après un nouveau recul de l'activité au premier trimestre (PNB réel: - 5,1 %), l'économie américaine s'est stabilisée au cours du printemps à un bas niveau. (PNB réel: + 1,7 %) Le taux d'utilisation des capacités a passé de près de 80 pour cent à quelque 70 pour cent depuis le début de la récession. Parallèlement au recul de la demande intérieure consécutive à la politique monétaire de stabilisation, la perte de compétitivité liée à l'évolution des taux de change a aussi progressivement contribué à affaiblir la conjoncture. Depuis le début de 1981, les exportations nettes en termes réels diminuent. Comme, de l'avis même de l'administration américaine, il ne faut pas s'attendre à un recul imminent des taux d'intérêt, l'ampleur et la durée de la reprise conjoncturelle prévue au second semestre demeurent incertaines. 1) D'après les données disponibles fin juin 1982 1013 2 Situation économique actuelle 21 Situation économique mondiale (voir annexe 1, tabl. 1-3)

Au Japon la croissance économique a été interrompue. Le principal responsable en a été le revirement de tendance des exportations qui ont diminué suite à l'affaiblissement de la demande étrangère et en partie aux limitations "volontaires" des exportations. Sous l'effet de la dépréciation du yen depuis le début de cette année, liée au faible taux d'inflation, les exportations japonaises pourraient cependant à nouveau augmenter. Le produit national brut dans la zone OCDE devrait avoir reculé d'environ 2 pour cent au premier semestre de 1982 par rapport à la seconde moitié de 1981 en termes désaisonnalisés. Le recul de

l'emploi ainsi que l'entrée dans la vie active des jeunes nés durant les années de forte natalité ont encore aggravé les problèmes sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs dans la zone OCDE est estimé à quelque 29 millions pour la période sous revue. Compte tenu des critiques que soulève une politique économique orientée en priorité vers la stabilité des prix, les succès obtenus dans la lutte contre l'inflation méritent une attention particulière : en un peu plus d'un an, le taux d'inflation moyen dans la zone OCDE a pu être ramené de près de 14 à 8,2 pour cent. Avec 6,2 pour cent, l'inflation aux Etats-Unis n'est plus guère supérieure à celle enregistrée en Suisse. Le commerce international a continué à être marqué par un fléchissement. Les échanges entre les pays de l'OCDE ont stagné dans une large mesure en termes réels. Tandis que les exportations vers l'OPEP et les pays en développement non producteurs de pétrole progressaient encore - quoiqu'il y ait un rythme sensiblement plus lent qu'en 1981 -, les importations de pétrole de l'OCDE ainsi que celles en provenance des autres régions du globe se sont notablement réduites. 1014

La situation sur le marché international du pétrole a continué à se détendre. Les efforts intenses d'économie et de remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie ainsi que le fléchissement continu de la conjoncture ont fait baisser la demande mondiale de pétrole à moins de 3 milliards de tonnes par année. La production des pays de l'OPEP particulièrement affectés par le recul de la demande s'est presque réduite de moitié depuis 1979. C'est pourquoi, pour soutenir les prix de vente officiels du pétrole brut, les pays membres de l'OPEP ont décidé lors d'une conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue en mars à Vienne, de limiter la production à 17,5 millions de barils par jour et de répartir les réductions de production nécessaires entre les pays membres. Avec la fin du mouvement de déstockage et la reprise de la conjoncture dans les pays industrialisés, la demande de pétrole de l'OPEP devrait à nouveau reprendre progressivement. L'évolution divergente des importations et des exportations en volume ainsi qu'une nouvelle amélioration des termes de l'échange ont fait passer le déficit courant des pays de l'OCDE de quelque 74 milliards de dollars en 1980 à 10 milliards de dollars à peine (taux annuel) au premier semestre de 1982. Simultanément, pour la première fois depuis dix ans les pays de l'OPEP enregistrent à nouveau un déficit de quelque 15 milliards de dollars. Les pays en développement non producteurs de pétrole ne sont toutefois pas affectés par cette tendance au rééquilibrage des positions de balance de paiements fortement divergentes : leur déficit s'est encore légèrement accru pour atteindre 80 milliards de dollars. Vers la fin de cette année, la conjoncture pourrait s'améliorer quelque peu dans les pays industrialisés. Dans la zone OCDE, la croissance économique devrait atteindre à peine 3 pour cent en 1983. On admet que les principaux facteurs de cette reprise 1015

En dépit des succès remarquables enregistrés dans la lutte contre le renchérissement, la politique monétaire ne pourra être assouplie que dans des cas isolés. A l'exception des Etats-Unis (abattements fiscaux en juin), la politique budgétaire devra rester restrictive eu égard aux déficits publics élevés dans la plupart des pays. L'incertitude quant aux effets qu'exerceront les taux d'intérêt et les cours de change, décidés par les USA, devrait se prolonger. S'écarter des taux d'intérêt américains, comme cela semble avoir réussi à divers pays européens - du moins passagèrement - ne devrait plus guère être possible à ceux qui n'ont pas encore résolu leurs problèmes d'ajustement structurel et de stabilisation des prix. Finalement, les importations des pays de l'OPEP, comme celles des pays en développement non producteurs de pétrole, ne pourront plus soutenir autant qu'elles l'avaient fait jusqu'à présent, la conjoncture dans les pays industrialisés occidentaux.

L'évolution de la situation monétaire internationale a été marquée par un nouveau raffermissement du cours du dollar, une dépréciation du yen ainsi qu'une adaptation, effectuée à deux reprises, des cours-pivots dans le système monétaire européen (SUE). Après l'affaiblissement de septembre à décembre 1981, le taux de change du dollar pondéré selon les exportations a dépassé en mars déjà le niveau qu'il atteignait en août de 1016 seront un renversement de l'évolution cyclique, des stocks - une réaction à l'important mouvement de déstockage dans nombre de pays - ainsi qu'un besoin de rattrapage dans le domaine de la consommation privée. Il reste à voir si cette amélioration aboutira à une relance durable et ce également dans le domaine des investissements. En effet, sur le plan international, les facteurs empêchant une telle reprise continuent à dominer :

l'année précédente. En juin, le dollar a de nouveau excédé, pour la première fois depuis septembre 1981, le seuil de 2 francs suisses. Après la dévaluation du franc belge et de la couronne danoise en février, les ministres des finances des pays membres du SME ont à nouveau décidé un réalignement des cours le 12 juin. Lors de ce réajustement, le troisième en moins de 9 mois, le franc français et la lire italienne ont été dévalués de 5,75 et de 2,75 pour cent, respectivement, tandis que le DM et le florin hollandais étaient réévalués tous deux de 4,25 pour cent. Comme la nouvelle fixation des parités dans le SME avait été largement escomptée par rapport au franc suisse, la réaction sur les marchés des changes a été modeste. Le taux de change nominal du franc suisse pondéré selon les exportations a atteint un sommet au début de mars et s'est dès lors régulièrement affaibli. A la suite du réalignement des cours dans le cadre du SME à la mi-juin, il se situait environ 3 pour cent en dessous de son niveau de fin décembre. Le franc restait néanmoins de 11 pour cent supérieur en termes nominaux et de 5 pour cent en termes réels au niveau qu'il avait l'année précédente. 22 Situation de l'économie extérieure de la Suisse (voir annexe 1, tab. 4-5) Durant les premiers mois de l'année en cours, les tendances à la récession se sont encore affirmées dans l'économie suisse. Les entrées de commandes dans les principales branches économiques se situent dans leur majorité en dessous du niveau de l'année dernière. Compte tenu des débouchés défavorables à court terme, les entrepreneurs procèdent à des adaptations de leur production. La production industrielle est d'ailleurs retombée au premier 1017

trimestre 1982 au niveau de la même période de l'année précédente, tandis que le taux d'utilisation des capacités s'est dégradé et que le niveau de l'emploi s'est réduit en général de 0,1 pour cent (industrie : - 1,5 %) • L'industrie horlogère a, pour sa part, enregistré une chute de production de 35 pour cent. En dépit d'une diminution de la production, les carnets de commandes ont continué à se dégarnir. Dans l'industrie des machines - en particulier dans la fabrication de machines textiles - ils ont atteint un niveau critique si l'on considère les délais de production habituels dans ces branches. L'appréciation du franc suisse intervenue en automne 1981 et la faiblesse persistante de la conjoncture internationale se sont également fait sentir sur les chiffres des exportations. Certes, au cours des premiers mois de 1982, les ventes à l'étranger ont légèrement dépassé le niveau (faible) de la période correspondante de l'année précédente (+ 0,6 %). Par rapport au sommet enregistré en automne 1981, les exportations sont néanmoins sensiblement en baisse. Durant les six premiers mois de 1982, malgré la forte hausse continue des coûts internes (salaires, taux d'intérêt), les prix à l'exportation en francs suisses n'étaient en moyenne supérieurs que de 2,7 pour cent au niveau qu'ils atteignaient l'année précédente, entraînant une compression des marges bénéficiaires. Ce sont les exportations de machines et d'appareils ainsi que

celles de métaux et d'ouvrages en métaux qui ont le plus augmenté en valeur (respectivement de 6 et 5?). Les secteurs des textiles et de l'habillement ainsi que l'industrie chimique ont également réussi à accroître leurs livraisons à l'étranger (+ 2 %). En revanche, après avoir enregistré une amélioration l'an dernier, les exportations de montres ont nettement diminué (- 11 %). 1018

Le développement par régions de notre commerce extérieur continue à refléter les évolutions conjoncturelles divergentes sur nos marchés d'exportation ainsi que la situation monétaire. Les exportations vers la zone européenne de libre-échange ont pratiquement stagné. Par contre, comme pour la plupart des pays d'Europe occidentale, la demande d'exportation en provenance de la zone dollar constitue toujours un soutien de notre conjoncture. Cela vaut en particulier pour les exportations vers les pays de l'OPEP (+27 %) qui ont à nouveau atteint une part de marché de quelque 9 pour cent. Les livraisons vers les pays en développement non producteurs de pétrole et les Etats-Unis ont résisté remarquablement à la récession. Le tableau ci-dessous qui porte sur l'évolution par régions des exportations durant le premier trimestre de 1982 montre que les prestations actuelles de l'industrie suisse en matière d'exportation sont plutôt modestes comparées à celles de la RFA et de l'Autriche. Marchés d'exportation CEE AELE USA OPEP Pays en développement non producteurs de pétrole Total Pays fournisseurs Suisse + 0,9 + 1,4 + 4,9 + 32,6 + 2,3 + 3,6 RFA + 18,0 + 10 + 24,9 + 52,9 + 8,2 + 18,0 Autriche + 8,7 + 9,8 + 42,12) + 34,8 + 21,5 + 11,1 1) Changements en termes nominaux par rapport à la période correspondante de l'année précédente, en monnaie nationale et en pour cent 2) Ensemble des pays industrialisés d'outre-mer 1019

Après l'évolution favorable de ces dernières années, l'activité du tourisme suisse commence à faiblir. Le nombre de nuitées d'hôtes étrangers dans l'hôtellerie a diminué de quelque 5 pour cent au cours des six premiers mois de cette année. Le recul prononcé du nombre de touristes allemands, allant de pair avec une augmentation notable du nombre de ces mêmes touristes en Autriche, donne à penser que l'appréciation du franc suisse l'automne dernier - comme déjà en 1978-1979 - a incité certains touristes allemands à prendre leurs vacances d'hiver ailleurs qu'en Suisse. L'accroissement des importations suisses au cours des six premiers mois de 1982 (+ 1,9 % en termes réels) est dû pour l'essentiel à une forte augmentation des achats à l'étranger d'huiles de chauffage et de pétrole brut (produits énergétiques : +11 % en volume). Par contre, les importations de matières premières et de demi-produits ainsi que de biens d'équipement ont diminué sous l'effet de la faiblesse conjoncturelle qui règne dans notre pays. Parallèlement au fléchissement du cours du franc suisse, les prix à l'importation ont à nouveau augmenté en avril. Durant les six premiers mois de cette année, le niveau moyen des prix à l'importation était encore inférieur de quelque 4 pour cent à celui de la période correspondante de l'année précédente. Le déficit de la balance commerciale a continué à se réduire, notamment par suite de l'amélioration des termes de l'échange. Au cours des six premiers mois de cette année, il atteignait encore 2,31 milliards de francs contre près de 3,9 milliards pendant la période correspondante de 1981. L'excédent de la balance des revenus pourrait ainsi encore augmenter en 1982 par rapport à celui de l'année précédente qui avait atteint 5,09 milliards de francs. 1020

Contrairement à des périodes antérieures, au cours desquelles l'un ou l'autre des deux facteurs déterminant le développement du commerce extérieur évoluaient en notre faveur - en 1978, la conjoncture à l'étranger, puis jusqu'au printemps 1981 le taux du change - la

situation se présente actuellement de manière défavorable sur les deux fronts. La reprise conjoncturelle internationale, vraisemblablement reportée à la fin de l'année, ne sera sans doute que modeste. Elle ne devrait guère donner d'impulsion notable à notre commerce extérieur en 1982. Dans la situation actuelle de l'économie mondiale, nos exportations sont essentiellement déterminées par l'évolution des coûts internes et par la valeur externe du franc suisse. Dans ces conditions, la lutte contre le protectionnisme prend de surcroît une importance particulière. Dans le but d'empêcher que l'économie ne s'enfonce dans la récession, la Banque nationale s'en tient à une orientation moins restrictive que l'année précédente en matière de politique monétaire, malgré l'accélération passagère de la poussée des prix durant le printemps. Après avoir enregistré des taux de croissance négatifs d'août 1981 à février 1982, l'accroissement de la monnaie de banque centrale ajustée évoluait en mai (+ 2,4 %) dans la zone de l'objectif de 3 pour cent prévu pour 1982. Les effets immédiats de cette politique - une divergence ne serait-ce que passagère des taux d'intérêt en Suisse par rapport à ceux des Etats-Unis et l'affaiblissement continu du franc depuis le début de mars - pourraient signifier un allègement sensible pour notre économie actuellement dans une phase difficile. 71 Feuille fédérale. Wamte. Vol. II 1021

3 Coopération en Europe occidentale 31 'Relations de la Suisse avec les Communautés européennes (CE) dans le cadre des accords de libre-échange Les 29 et 30 avril, M. Gaston Thorn, Président de la Commission des CE, a effectué à Berne une visite officielle sur l'invitation du Président de la Confédération. Les conversations qui ont eu lieu à cette occasion ont permis de constater une très large identité de vues sur les principaux problèmes économiques mondiaux ainsi que des préoccupations fort semblables en ce qui concerne l'accroissement des tensions économiques et monétaires dans les relations Europe - Etats-Unis - Japon, ainsi que dans les rapports Nord-Sud et Est-Ouest. Les deux parties ont souligné la qualité et l'ampleur des relations Suisse-CE qui sont à la fois stables et susceptibles de développement. La coopération économique de caractère pragmatique qui a fait ses preuves depuis la conclusion des accords de libre-échange et qui revêt une importance particulière dans la situation actuelle marquée par des risques de récession et des poussées protectionnistes a pu être étendue à de nouveaux domaines (assurances, transports, etc.). 31-1 Comités mixtes Suisse-CEE/CECA Les Comités mixtes Suisse-CEE/CECA ont tenu leur première réunion de l'année le 10 juin à Sargans. De même qu'elle l'avait déjà fait lors de la réunion du Comité douanier Suisse-CEE, la délégation suisse au Comité mixte Suisse-CEE a exprimé sa déception devant l'absence de décision de substance de la part de la CEE en matière de simplification et amélioration des règles d'origine. Elle a à nouveau souligné, les avantages qu'une telle mesure apporterait au libre-échange des produits industriels, en particulier pour 1022

les petites et moyennes entreprises, et exprimé son vif espoir que la Communauté prenne rapidement une décision à ce sujet. La délégation suisse a par ailleurs fait part à ses partenaires de certaines préoccupations suscitées par divers projets nationaux et communautaires concernant l'introduction de nouvelles prescriptions en matière d'appellation d'origine sur certains produits en libre-échange. Elle a d'autre part souligné l'opportunité d'établir le plus rapidement possible un dialogue entre la Suisse et la CEE sur la question de l'élargissement des CE au Portugal et à l'Espagne afin que ce processus d'élargissement n'ait pas de répercussions négatives sur le libre-échange entre la Suisse et les CE. La délégation de la CEE, de son côté, a rappelé qu'elle était préoccupée par les projets suisses en matière de redevances pour l'utilisation des infrastructures routières. Le

Comité mixte Suisse-CECA a examiné la situation du marché sidérurgique et l'évolution des échanges entre la Suisse et les Etats membres de la CECA. La délégation suisse a souligné les effets négatifs sur le jeu de la concurrence que les aides gouvernementales peuvent avoir dans ce secteur. 1023 32 Relations de la Suisse avec les CE en dehors des accords de libre-échange 321 Transit communautaire Le Comité mixte Suisse-CEE pour le transit communautaire a approuvé en juin une recommandation visant à modifier l'accord du 23 novembre 1972 (RS 0.631.242.04) en ce qui concerne l'utilisation simultanée du document de transit T2-L et du carnet TIR. La délégation suisse a en outre proposé qu'à l'occasion du dixième anniversaire de l'accord, le Comité mixte donne mandat à un groupe de travail d'examiner les simplifications et améliorations qui pourraient être apportées à cet accord.

A l'occasion de la réunion du Conseil de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), qui s'est tenue à Dublin du 24 au 27 mai, le Chef du DFTCE a signé, sous réserve de ratification, l'accord européen relatif aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (ASOR). Le but de cet accord est de faciliter les transports de touristes en Europe occidentale. Pour des cas strictement et clairement définis, il élimine les entraves existantes, autorisations et autres mesures administratives, et introduit un document de contrôle uniforme. Il devra entre autres permettre aux transporteurs de rationaliser leur offre par une augmentation de leur productivité et ainsi d'améliorer la qualité de leurs services. Les partenaires à l'accord sont la Communauté économique européenne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Yougoslavie se réserve le droit d'y adhérer à une date ultérieure. Il s'agit donc d'une convention multilatérale qui, d'un point de vue géographique et administratif, s'intègre dans le cadre de la CENT. L'accord règle les relations contractuelles entre les Etats tiers participants et fait usage de l'infrastructure de l'organisation internationale compétente, à savoir la CEMT, sans pour autant mettre en cause les prérogatives des ministres qui y sont représentés, 1024 322 Transports Nous avons en outre signé le 18 juin un accord sous forme d'échanges de lettres modifiant l'accord du 23 novembre 1972; cette modification consiste en une description plus détaillée du fonctionnement de l'entraide administrative existante et précise quelles sont les procédures applicables en cas de changement de poste de douane vers lequel sont acheminées des marchandises en transit communautaire. Les modifications relèvent de la compétence du Comité mixte pour le transit communautaire.

ni les compétences extérieures exercées par la Communauté à cet égard en remplacement de ses Etats membres. 323 Gaz d'échappement L'introduction en Suisse d'une réglementation plus sévère sur les gaz d'échappement des voitures a suscité des inquiétudes au sein de divers milieux de la Communauté (voir 18e rapport, en. 321), Afin de clarifier la situation, suite à la modification de l'ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers et de l'ordonnance concernant les gaz d'échappement des voitures automobiles équipées d'un moteur à essence, du 1er mars 1982, et d'éviter des malentendus, des experts suisses ont eu le 9 juin à Berne des contacts avec une délégation d'experts de la Commission. Cette réunion a permis d'expliquer aux représentants de la Communauté les modalités d'application et procédures de fonctionnement du nouveau régime qui entrera en vigueur dans notre pays le 1er octobre prochain. 324 Assurances L'"Accord entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie" a été paraphé, le 25 juin, à Bruxelles au siège de la

Commission des CE. Il est le résultat d'un processus de maturation approfondie d'une idée qui après avoir été élaborée dans les années soixante à l'OECE/OCDE avec participation de la Suisse et des Etats membres de la CEE, fut mise en pratique au sein de la Communauté et trouve maintenant sa première concrétisation au niveau du droit international public. La Suisse a proposé en 1973 la conclusion d'un tel Accord après que l'harmonisation du droit communautaire en matière d'établissement et de surveillance eut abouti à l'égalité de traitement entre les sociétés des Etats membres, avec 1025

pour conséquence un traitement différent des entreprises des pays tiers. L'Accord paraphé vise à libéraliser sur une base de réciprocité l'établissement d'agences et de succursales dans le domaine de l'assurance directe (non-vie) tout en garantissant la protection des assurés. Il revêt une importance économique certaine et contribuera à promouvoir en Europe l'harmonisation du droit des assurances. 325 Agriculture Le Conseil des Ministres des CE a, le 18 mai, dans le cadre des décisions agricoles prises à une majorité qualifiée, augmenté le prix indicatif du lait de 10,5 pour cent³ ce qui, conformément aux arrangements, a eu pour effet un relèvement des prix minima valables pour nos principaux fromages d'exportation. La condition d'admission relative au poids moyen pour le "Parmigiano Reggiano" a été modifiée par un échange de lettres du 29 mars entre la Suisse et la CEE. Il s'agit d'une des conditions qui doivent être respectées pour que ce fromage puisse être importé en Suisse au taux du droit consolidé au GATT. Dans le cadre des négociations agricoles de 1980 avec la CEE, la concession douanière suisse au GATT pour les fromages "Grana" avait été limitée au "Parmigiano Reggiano" et au "Grana Padano". Les conditions d'admission de ces fromages ont été également définies à cette occasion (RS 0.632.232, •RO 198¹ 385.) Ces changements sont entrés en vigueur le 1er mai 1981. Ce faisant, l'admission du "Parmigiano Reggiano" a été soumise entre autres à la condition que ce fromage corresponde aux descriptions et caractéristiques inscrites dans la Convention internationale du 1er juin/18 juillet 1917 sur l'emploi des appellations d'origine et dénominations de fro- 1026

La nouvelle réglementation a eu pour effet que l'importation de Parmigiano Reggiano a cessé, car aucun fromage du-poids moyen précité ne fait pratiquement l'objet d'une production. La raison en est que les normes de production italiennes ne prévoient plus depuis des années de poids moyen sans pour autant que les prescriptions y relatives de la Convention de Stresa aient fait l'objet d'une demande d'adaptation de la part des autorités italiennes. Cette omission était restée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sans effet pratique sur l'importation de Parmesan qui pouvait être sans autre dédouané en tant que "Grana" sous l'ancienne concession douanière suisse. 1027 fromages (Convention de Stresa) (RS 0.817.142.1). Y figure en particulier la prescription selon laquelle ce fromage doit avoir un poids moyen de 30 kg. Afin de résoudre les difficultés qui ont alors surgi, des consultations ont été ouvertes avec la Commission des CE. Elles ont abouti à la conclusion de l'échange de lettres qui figure à l'annexe 2, appendice 1. Celui-ci prévoit, d'une part, que l'Italie dépose auprès du Conseil permanent de la Convention de Stresa une demande de modification du poids moyen pour le fromage Parmesan. D'autre part, la Suisse autorise dans l'intervalle l'importation de ce fromage aux droits consolidés, sans tenir compte du critère du poids moyen. Cette réglementation est valable jusqu'à ce que les prescriptions modifiées de la Convention entrent en vigueur. Dès ce moment, l'échange de lettres deviendra sans obj et.

Après dépôt de la demande de modification en question par le Gouvernement italien auprès du Conseil de la Convention de Stresa et sa notification à la Suisse, nous avons mis en vigueur provisoirement au 1er mai la réglementation convenue en nous fondant sur l'article 2, 1er alinéa de l'arrêté fédéral sur les mesures économiques extérieures (ES 946.201). La mise en vigueur provisoire s'est révélée nécessaire du fait que les difficultés précitées menaçaient d'avoir des effets négatifs sur nos exportations de fromages vers l'Italie, débouché le plus important pour les fromages suisses. Quant, au fond, la nouvelle réglementation équivaut à la suppression d'une entrave involontaire au commerce résultant de l'omission d'adaptation des dispositions de la Convention de Stresa. 1028 Nous vous soumettons cet échange de lettres pour approbation (annexe 2, appendice 1). 326 Fusion thermonucléaire Nous avons signé le 30 juin le protocole additionnel no 1 à l'accord de coopération du 14 septembre 1978 entre la Suisse et EURATOM dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas, de même qu'un nouveau contrat d'association et qu'un nouveau contrat de mobilité. Ces derniers remplacent les deux contrats échus, d'association du 14 septembre 1978 (RO 1980 705) et de mobilité du 17 décembre 1978 (RO -1980 734), auxquels la Suisse a adhéré le 1er janvier 1979. Le protocole additionnel contient les adaptations de l'accord de coopération du 14 septembre 1978 (RO 1980 693) rendues nécessaires compte tenu de la nouvelle structure simplifiée de l'organisation du programme de recherche sur la fusion.

Nous avons de notre propre autorité approuvé cette adaptation de l'accord de coopération et le renouvellement des contrats d'association et de mobilité. La mise en vigueur de ces nouveaux instruments était urgente, car il s'agissait d'éviter que des parties essentielles de cette coopération, que vous avez décidée, dont notamment le flux de fonds d'EURATOM vers la Suisse, ne soient privées de bases légales. Ce faisant, nous ne nous sommes pas écartés du concept de recherche Suisse-EURATOM en matière de fusion que vous avez approuvé. Par notre message du 18 novembre 1981 (FF 1981 III 989), nous vous avons transmis le projet d'une nouvelle loi sur la recherche, qui devrait autoriser le Conseil fédéral, en vertu de l'article 16, alinéa 2, de conclure de sa propre autorité des accords en matière de coopération scientifique internationale dans les limites des crédits alloués. Les accords susmentionnés, conclus avec EURATOM, font partie de cette catégorie d'accords de recherche. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'une décision d'approbation spécifique sur le renouvellement de ces instruments Suisse-EURATOM n'est pas nécessaire, pour autant que vous approuviez les dispositions citées de la nouvelle loi sur la recherche dans la version du projet ou dans une forme équivalente du point de vue matériel. Une telle décision d'approbation portera dès lors également sur les présents accords que, vu leur caractère d'urgence, nous avons conclus de notre propre autorité. 33 Association européenne de libre-échange (AELE) 331 Conseil et organes permanents de l'AELE Le Conseil de l'AELE a siégé au niveau ministériel le 4 juin à Helsinki. La Suisse y était représentée par le Chef du Département fédéral de l'économie publique. L'essentiel du débat a porté sur les relations économiques extérieures. Les 1029

Ministres ont tenu à rappeler qu'il importait plus que jamais que tous les gouvernements respectent les règles du système libéral d'échanges et ont insisté sur la nécessité pour les pays de l'AELE de déployer des efforts soutenus pour lutter en commun contre les tendances protectionnistes. Ils ont souligné l'importance que revêt la réunion ministérielle du GATT de novembre et échangé leurs vues sur les positions que les pays de l'Association devraient s'attacher à défendre à cette occasion. Les Ministres ont à cet égard mis

notamment l'accent sur l'urgence de trouver une solution, englobant tous les aspects des sauvegardes. La veille, les Ministres avaient participé à une réunion du Comité consultatif au cours de laquelle ils ont, de concert avec les représentants des milieux économiques groupés dans cet organe, examiné la question des aides gouvernementales et celle de la promotion de l'idée du libre-échange dans le contexte économique actuel. Le Conseil siégeant au niveau des représentants permanents a pour sa part étudié, entre autres, diverses questions découlant du retrait du Portugal de l'AELE. Le Comité des membres de Parlements des pays de l'AELE a siégé à Baie du 3 au 5 mai. Il a en particulier abordé la question de l'impact des politiques régionales sur les échanges et suggéré que l'Association entreprenne une étude à ce sujet. A cette occasion, le Chef du Département de l'économie publique a présenté aux Parlementaires un exposé sur la situation de l'économie suisse.

332 Modification de l'Annexe G de la Convention de Stockholm Nous vous renvoyons au Message qui fait suite à ce rapport (annexe 11). 1030

333- Questions pharmaceutiques La Convention pour la reconnaissance mutuelle des inspections concernant la fabrication de produits pharmaceutiques (PIC), à laquelle sont parties les pays de l'AELE (y compris le Liechtenstein) ainsi que le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, le Royaume-Uni et, depuis le 25 mai de cette année, la Roumanie, fonctionne à la satisfaction générale. Un observateur de la République fédérale d'Allemagne a pris part pour la première fois à la réunion des représentants des autorités compétentes le 11 mai à Genève. Une procédure de ratification de la Convention est en cours dans ce pays. On peut donc s'attendre à un nouvel élargissement géographique de la Convention dans un proche avenir. Les représentants des autorités chargées de l'application de l'arrangement pour la reconnaissance réciproque de rapports d'évaluation de produits pharmaceutiques (PER) ont procédé en mai à Vienne au premier examen de rapports échangés au titre de la procédure d'échanges PER et amélioré celle-ci ; c'est ainsi qu'à l'avenir les listes nationales de produits nouvellement admis sur les marchés seront aussi échangées entre autorités.

331* Relations des pays de l'AELE avec la Yougoslavie Les pays de l'AELE ont donné au printemps une première réponse à la demande présentée par la Yougoslavie en automne 1981 de transformer le cadre institutionnel des relations entre les parties, constitué actuellement par un Comité mixte AELE-Yougoslavie. Ils ont notamment souligné qu'ils étudiaient avec soin cette proposition mais que tout accord avec la Yougoslavie se devait d'être conforme aux règles de l'article XXIV du GATT et que les concessions déjà faites par plusieurs pays de l'AELE au titre du système généralisé 1031

Les pays membres de l'AELE ont pour leur part entamé la préparation du retrait de leur partenaire ibérique de l'Association. A cet effet ils ont, d'une part, élaboré puis notifié à la Communauté les principes qui devraient servir de base à la négociation des protocoles additionnels à leurs accords de libre-échange avec la Communauté : maintien grâce à ces accords du libre-échange industriel établi, traitement pas moins favorable des pays de l'AELE par rapport à ceux de la Communauté durant la période transitoire. D'autre part, ils ont procédé avec le Portugal à un premier inventaire des conséquences du départ de ce pays de l'AELE. Ce départ entraînera notamment une réintroduction de certains droits de douane sur des produits agricoles transformés qui bénéficiaient du libre-échange au sein de l'Association. 1032 342. Espagne Ce pays poursuit également ses négociations d'adhésion avec la Communauté. Les membres de l'AELE, qui sont liés à l'Espagne par un accord de libre-échange entré en vigueur en 1980, ont de même commencé l'examen des conséquences de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté. Ils ont centré leur attention sur

l'élaboration des principes qui devraient être appliqués lors de la négociation de protocoles, additionnels à leurs accords de préférences ne leur permettraient pas de libéraliser davantage leurs importations de produits yougoslaves. 34 Elargissement des Communautés 34 Portugal Les négociations en vue de l'adhésion du Portugal aux Communautés ont enregistré des progrès lors même que plusieurs problèmes cruciaux restent à résoudre.

cordes de libre-échange, rendus indispensables par l'admission de ce nouveau membre dans la Communauté. Ces principes stipulent que l'adhésion de l'Espagne ne devrait pas conduire à la réintroduction de nouvelles barrières aux échanges de produits industriels et que les importations de produits en provenance de l'AELE ne devraient pas être traitées moins favorablement que celles de produits de même type originaires de la Communauté. Quant aux pays de l'AELE, ils se déclarent prêts à accorder à l'Espagne un traitement pas moins favorable que celui qu'elle obtiendra de la Communauté. Ces principes ont eux aussi été notifiés aux parties intéressées. 35 Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) La Suisse a signé le 2 mars une déclaration commune d'intention relative à la mise en oeuvre de l'action COST 303 "Évaluation technique et économique du programme de trolleybus DUO" (voir annexe 3) et le 24 mars un accord avec la CEE relatif à la concertation des recherches dans le domaine de la détection de la tendance à la thrombose (voir annexe 4). Le 29 juin enfin, elle a adhéré à l'action COST 68ter concernant la recherche relative aux boues d'épuration (voir annexe 5). La participation de la Suisse à ces actions s'appuie sur l'arrêté fédéral du 16 décembre 1977 sur la participation de la Suisse à la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) (RS 420.52). Nous saisissons cette occasion pour vous faire rapport de manière plus détaillée sur notre participation à la COST (voir annexe 6). 1033

4 . Coopération économique Est-Ouest. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a tenu sa 37e session en mars et avril. Le déroulement et les résultats de cette session ont été fortement influencés par les événements de Pologne de décembre dernier. La question polonaise a été au centre des interventions de la plupart des délégations occidentales, notamment de celles des Etats-Unis et des Etats membres de la Communauté européenne. Si le rôle de la CEE/ONU en tant qu'instrument de la coopération entre l'Est et l'Ouest n'a pas été remis en cause, les pays occidentaux se sont non seulement opposés à toute initiative nouvelle mais ont refusé d'adopter des textes dans plusieurs domaines qui faisaient traditionnellement l'objet de décisions dans le passé. La Suisse a souligné les effets négatifs sur les relations économiques Est-Ouest de la crise de confiance qui affecte actuellement les relations entre pays de l'Est et pays de l'Ouest aussi bien sur le plan économique que politique, suite aux événements de Pologne notamment. Elle a présenté une analyse de l'évolution préoccupante des échanges Est-Ouest, telle que nous l'avons décrite dans notre dernier rapport. Elle a suggéré un approfondissement des travaux en matière de commerce de compensation et un examen des problèmes de l'endettement de certains pays membres et leurs conséquences sur le commerce Est-Ouest. 1034

5 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 51 Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel (compte tenu des résultats du sommet économique mondial de Versailles) Le Conseil de l'OCDE s'est réuni en session annuelle au niveau ministériel à Paris, siège de l'organisation, en mai 1982 (voir communiqué de presse, annexe 7) • La Suisse y était représentée par le chef du Département de l'économie publique et par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures. Les débats ont

porté principalement sur les perspectives et orientations dans le domaine macroéconomique, les questions commerciales des années quatre-vingt, les échanges agricoles ainsi que les relations avec les pays en développement et les pays de l'Est. Le huitième sommet économique mondial, auquel ont participé les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, de France, de République fédérale d'Allemagne³ d'Italie et du Japon (ainsi que des représentants de la Communauté européenne) et qui a eu lieu du 4 au 6 juin, a été consacré aux mêmes thèmes de discussion. En outre il y a été question, pour la première fois, de problèmes de technologie. Etant donné que les sept pays qui ont participé au sommet étaient en même temps les principaux pays membres de l'OCDE et que les délibérations s'inspiraient fortement des résultats de la conférence ministérielle de l'OCDE, qui venait de se dérouler, on évaluera brièvement ci-après les résultats de Versailles. La réunion ministérielle de cette année a confirmé ce que la conférence de l'année précédente (voir 17e rapport, ch. 51) avait déjà mis en évidence: à l'heure actuelle, les politiques économiques suivies par les pays de l'OCDE les plus importants aux fins de relever le double défi de l'inflation toujours forte et du chômage en hausse divergent considérablement. 1035

D'un côté, on trouve les pays orientés délibérément vers la stabilité, qui sont convaincus que seule, une poursuite conséquente de la lutte contre l'inflation est la condition d'une croissance durable; les Etats-Unis, le Royaume-Uni, mais également le Japon, la RFA et la Suisse se rallient à cette idée. De l'autre côté, on rencontre les pays qui considèrent que le moment est venu de relancer la conjoncture intérieure, malgré les risques que cela comporte - déficits budgétaires plus élevés et nouvelle hausse de l'inflation. D'un point de vue général, la conférence ministérielle a laissé une impression de désarroi en matière de politique économique; en effet, il s'est révélé impossible d'établir une conception commune. Les conditions nécessaires à un nouvel essor conjoncturel ont toutefois été énumérées dans la déclaration finale, à savoir: lutte contre l'inflation, suppression des obstacles à la mobilité de la main d'oeuvre, un meilleur contrôle, respectivement une diminution des déficits budgétaires et baisse des taux d'intérêt élevés. En outre, les ministres ont rappelé dans une déclaration distincte l'importance capitale des politiques d'ajustement positives. La délégation suédoise a souligné la nécessité de poursuivre la politique de stabilité. Elle a fermement mis en garde les représentants des autres pays devant les risques qu'ils encourraient à vouloir remédier aux difficultés économiques - en particulier le problème du chômage - par des mesures protectionnistes. Elle a en outre plaidé en faveur d'une coopération internationale accrue dans le secteur monétaire., aux fins d'éviter, des fluctuations du cours de change économiquement injustifiées, qui se répercutent négativement sur le commerce et sur les investissements. Le sommet de Versailles a néanmoins permis un certain rapprochement en matière de politique économique. Dans le secteur monétaire, les Américains se sont déclarés disposés à coopérer de manière plus soutenue; toutefois l'accent a été mis sur un renforcement de la fonction de surveillance du Fonds Monétaire 1036

International et également sur celui du rôle joué par les cinq pays dont les monnaies constituent la corbeille du droit de tirage spécial (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, République fédérale d'Allemagne, Japon). Il est cependant prématuré de dire comment ces intentions seront traduites dans les faits. Dans leurs discussions concernant la politique commerciale, les ministres de l'OCDE se sont fondés d'une part sur l'étude des questions commerciales pendant les années 80 qui avait été décidée lors de la précédente conférence

ministérielle, et d'autre part sur un rapport concernant les problèmes en matière d'échanges de produits agricoles, dont l'élaboration avait nécessité plusieurs années. Les ministres ont été unanimes à souligner leur volonté de maintenir le système commercial multilatéral libéral et ont constaté que jusqu'à présent celui-ci avait permis de surmonter les difficultés rencontrées. Au surplus, ils ont souligné l'engagement de leur gouvernement à participer activement et de manière constructive à la prochaine conférence ministérielle du GATT. Les ministres ont rappelé qu'il était nécessaire de trouver rapidement une solution au problème de la clause de sauvegarde au sein du GATT. Ils ont en outre chargé l'organisation d'approfondir la question des subventions étatiques et de poursuivre les travaux dans les nouveaux domaines des échanges internationaux de services et des questions ayant des implications sur le commerce en matière d'investissements directs. Pour la délégation suisse, le système des échanges multilatéral était menacé principalement par trois dangers: - le phénomène croissant de sectorialisation, c'est-à-dire la tendance à organiser les marchés par secteurs (autos, acier,, construction navale, textiles, etc.) - un processus de fragmentation: certains partenaires commerciaux ont tendance à rechercher des solutions bilatérales en dehors du GATT. 72 Feuille federale. 134* année. Vol. 11 1037

- l'octroi croissant d'aides étatiques ayant des effets sur les plans interne et externe et qui faussent donc la concurrence. La Suisse a souligné l'importance de la prochaine conférence ministérielle du GATT, et notamment la nécessité de régler la question de la clause de sauvegarde, toujours en suspens. Elle s'est déclarée prête à soutenir les efforts de libéralisation entrepris dans le secteur des services et dans celui des investissements directs. En ce qui concerne le chapitre commercial, le sommet économique mondial de Versailles ne s'est pas écarté des conclusions de la conférence ministérielle de l'OCDE; il les a au contraire confirmées. La réunion ministérielle de l'OCDE a abordé les relations économiques Est-Ouest sans emphase; elle a décidé d'intensifier les analyses et les échanges d'informations dans ce domaine, et cela dans une perspective purement économique. Cette approche correspond à l'attitude de la Suisse, pour qui l'OCDE doit s'abstenir de toute concertation politique. Au sommet de Versailles, les relations Est-Ouest ont joué un rôle prépondérant. Les Etats-Unis ont demandé des concessions à leurs partenaires d'outre-Atlantique, et se sont déclarés à leur tour prêts à en faire dans d'autres domaines. Il s'agissait d'abord de renforcer la surveillance des exportations de marchandises d'importance stratégique et des exportations de technologie, ensuite d'intensifier les échanges d'informations au sein de l'OCDE, enfin et surtout de faire montre d'une plus grande réserve lors de l'octroi de crédits de financement aux pays de l'Est et de limiter les crédits à l'exportation. Entre-temps, le renforcement des sanctions économiques décidé par les Etats-Unis à l'égard de l'Union soviétique, sanctions qui sont en relation avec les contrats conclus entre certains pays d'Europe et l'Union soviétique pour la livraison de gaz, semble avoir remis en question le consensus obtenu à Versailles dans ce domaine. 1038

A la conférence des ministres de l'OCDE, les discussions "Nord/Sud" se sont ressenties, elles aussi, des divergences en matière de politique économique et commerciale. La délégation suisse a souligné la nécessité d'intégrer davantage et de manière progressive les pays en développement dans le système commercial mondial libéral^ elle a également affirmé qu'il fallait maintenir et améliorer l'aide publique aux pays en développement les plus pauvres, à titre de complément des flux commerciaux et des investissements privés. Au

chapitre Nord-Sud, les participants au sommet ont reconnu que le lancement de négociations globales constituait un objectif politique majeur et ont accepté, non sans y apporter quelques amendements, un projet de résolution présenté par le Groupe des 77- Toutefois, les discussions qui ont suivi aux Nations Unies à New York ont montré qu'un accord ne pouvait être atteint avec le Groupe des 77 sur la base du texte amendé négocié à Versailles. En présentant un rapport sur les mutations technologiques, l'emploi et la croissance économique, l'hôte français a ajouté un sixième et nouveau thème au sommet de cette année: les questions technologiques. On groupe de travail spécial, créé à cet effet, poursuivra les travaux dans ce domaine (voir ch. 1). Du point de vue suisse, on peut considérer comme positifs les objectifs visés par le sommet économique de Versailles de cette année et leur orientation fondamentale en matière de politique économique. Les sept chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pris aucune décision ayant des incidences directes sur les pays qui n'ont pas participé au sommet. Pour apprécier les résultats effectifs de la rencontre de Versailles, il est toutefois essentiel de savoir comment l'entente obtenue verbalement sera mise en pratique. La tendance croissante de créer des groupes de travail pour poursuivre l'examen des thèmes des sommets au lieu de confier cette tâche aux 1039

organisations économiques internationales régulières, dont l'activité ne doit pas être absorbée par les sommets, est insatisfaisante. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons intensifié nos contacts avec les participants au sommet dans la phase préparatoire de celui-ci. 52 Arrangement relatif aux crédits à l'exportation Afin de mettre un frein à la course entre les pays industrialisés dont les gouvernements accordent des facilités de financement à l'exportation, 22 des pays membres de l'OCDE se sont entendus en 1976 sur des directives applicables aux crédits à l'exportation (voir le rapport sur notre gestion en 1981, p. 239). Dans ces directives sont fixés en particulier des taux d'intérêt minimaux pour les crédits à l'exportation accordés par les pouvoirs publics. Ces taux varient selon la durée du crédit et le pays destinataire (barème de l'intérêt). En novembre 1981, les taux d'intérêt ont été augmentés de 2,5 pour cent pour les 6 mois suivants.- Les négociations entamées en vue d'une nouvelle révision des directives ont d'abord échoué; c'est au début juillet seulement que l'on a réussi à convenir d'un nouveau barème de l'intérêt. Cette révision contient une nouvelle répartition des pays destinataires, qui depuis 1976, est fondée sur le revenu par habitant. En vertu des nouveaux critères, le nombre d'Etats appartenant à la catégorie de pays relativement riches augmente de 8. Un assez grand nombre de pays en développement, parmi lesquels notamment quelques pays nouvellement industrialisés, passent du troisième groupe à la catégorie intermédiaire. La troisième catégorie, celle des pays relativement pauvres, n'englobe plus que les bénéficiaires de prêts combinés AID/Banque mondiale. Pour ces derniers, le taux d'intérêt est inchangé, alors que pour les autres catégories, il subit une légère augmentation, amenant le "barème" entre 10 et 12,4 pour cent. 1) Bahrein, Brunei, Espagne, Gibraltar, Israël, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union soviétique. 1040

Ces nouveaux critères contribuent à renforcer l'efficacité de l'arrangement. Néanmoins, les pays pratiquant des taux d'intérêt du marché très élevés disposent toujours d'une marge considérable permettant d'améliorer la compétitivité de leurs exportateurs par le biais de subventions des taux d'intérêt. Quant aux pays comme la Suisse, dont les exportations sont financées aux seules conditions du marché, ils continuent à être défavorisés. Il n'a pas été question de modifier le système des directives, qui pourtant dans sa forme actuelle ne tient pas compte des importantes différences entre les taux d'intérêt du marché concernant les

diverses monnaies; un tel changement ne semble guère réalisable dans un avenir proche. En effet, l'ensemble des pays participants considèrent apparemment comme satisfaisant le fait que la validité des directives en question, assorties des améliorations susmentionnées, a pu être prolongée d'une année. 53 Agence internationale de l'énergie (AIE) Le conseil de direction de l'AIE a siégé en mai à Paris au niveau ministériel. Malgré la détente sur le marché pétrolier, et bien que l'on ait réussi à diminuer la consommation de pétrole dans les pays membres de l'AIE, les ministres sont unanimes à reconnaître qu'il serait déplacé de faire preuve d'un optimisme excessif. Des événements politiques, tels que ceux qui se sont produits au Proche-Orient par exemple, peuvent à tout moment détériorer à nouveau la situation sur le marché pétrolier. En outre, il y a lieu de compter avec une nouvelle augmentation de la demande en pétrole, dès que la réduction des stocks qui se poursuit dans les pays membres de l'AIE cessera, ou dès qu'une nouvelle relance de la conjoncture se produira. Pour les raisons susmentionnées, les ministres sont d'avis que les pays membres de l'AIE ne devraient pas relâcher leurs efforts en matière de politique énergétique, qui visent es- 1041

sentiellement une utilisation plus rationnelle des agents énergétiques et le remplacement du pétrole. Dans ce contexte, ils ont souligné le rôle fondamental revenant au mécanisme des prix pour mener une politique énergétique efficace ainsi que la nécessité de supprimer les obstacles entravant encore le marché; le cas échéant, les mesures gouvernementales doivent viser avant tout à soutenir les forces du marché. Afin de garantir un approvisionnement à long terme, les efforts dans le domaine de la recherche et du développement de l'énergie doivent également se poursuivre. 6 Accord général "sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) 6l Préparation de la Conférence ministérielle du GATT A la suite de la décision des Parties contractantes de tenir leur session au niveau ministériel en novembre, le Conseil du GATT a institué un Comité préparatoire. En substance, ce Comité devra, d'ici les vacances d'été, préparer un projet commun relatif au choix et au traitement des principaux thèmes de la Conférence ministérielle. Les négociations nécessaires et les derniers entretiens approfondis se tiendront dès lors en septembre et en octobre, compte tenu de la réflexion qui sera intervenue entre-temps dans les capitales. Cette activité multilatérale s'accompagne de nombreuses consultations bi- et plurilatérales. C'est ainsi que la Suisse a procédé, soit à Genève, soit dans les capitales, à des entretiens avec différents partenaires, dans certains cas au niveau des fonctionnaires les plus élevés (pays de l'AELE, ASEAN, Brésil, Canada, Commission des CE, Etats-Unis, Inde, Japon). Dans cette phase préparatoire, nos efforts visent à faire déboucher la Conférence ministérielle sur un résultat qui, du point de vue de la politique commerciale, soit aussi substantiel que possible. A cet effet, il s'agirait d'étayer un engagement politique ferme de toutes les Parties contractantes 1042

en faveur du GATT - dans sa double fonction de système de politique commerciale régi par des règles de comportement des gouvernements de caractère "contractuel d'une part, et de forum de négociations permanent de l'autre, - par des décisions concrètes. En outre, il conviendrait de fixer les conditions et les modalités selon lesquelles cet instrument confirme pourrait être non seulement affermi dans son champ d'application traditionnel, mais aussi mis à profit dans de nouveaux domaines des relations économiques internationales. Par conséquent, la réunion ministérielle ne lancera pas une nouvelle phase de réductions tarifaires, mais devra donner, tant sur le plan de la politique que sur celui de la substance, les impulsions nécessaires à une application raisonnable du système libéral du commerce

international, réglé par l'Accord général, et cela en dépit du contexte difficile que constitue l'actuelle situation de l'économie mondiale. Dès lors, la Suisse a pour principal objectif d'amener quelques-uns des problèmes de politique commerciale les plus urgents au degré de maturité indispensable à une prise de décision. Il s'agit notamment: - de clauses de sauvegardes opérantes en vue de leur application générale et mesurée sous surveillance multilatérale; - de relations commerciales Nord/Sud équilibrées, fondées sur un rapport adéquat de concessions négociées ainsi que - d'un système de règlement des différends plus efficace impliquant non seulement un affinement des procédures, mais aussi et surtout une volonté politique continue de toutes les Parties contractantes, y compris de celles dont la cause n'aurait pas prévalu. En préconisant de la sorte de concentrer l'essentiel des efforts sur un nombre restreint mais accessible de tâches fondamentales, la Suisse n'entend ni ignorer, ni se fermer aux autres questions qui pourraient être évoquées (le commerce international des produits agricoles ou des services, la lutte

contre les contrefaçons, etc.)- Il lui importe cependant que de nouvelles tâches soient abordées à partir d'une base solide et assurée. Une fuite en avant précipitée et aveugle n'aurait pour effet que de détourner l'attention du fait que la menace pesant actuellement sur le système du commerce international libéral est imputable moins à des règles prétendument inadéquates qu'à un manque de discipline dans le comportement des Parties contractantes. 62 Activités courantes du GATT L'application de l'Accord général et celle des nouveaux instruments issus du Tokyo-Round concernant les mesures non tarifaires ont soulevé un nombre croissant de problèmes d'interprétation dont certains ont même donné lieu à des litiges. Plusieurs de ces questions n'ayant pas abouti à une conciliation ont donc été confiées à des Comités spéciaux appelés "panels". Les subventions dans le secteur agricole figuraient au premier rang de ces préoccupations. Mais, pour la première fois, une procédure de règlement des litiges a aussi été engagée au sujet des incidences commerciales des investissements. Son résultat devrait fournir des indications précieuses quant à la portée des règles du GATT qui n'avaient encore jamais été invoquées à ce sujet. Plusieurs rapports de "panels" ont d'ores et déjà été entérinés par le Conseil qui, en raison du non-respect des recommandations édictées, s'est vu cependant dans l'obligation de revenir sur un cas déjà formellement tranché l'année précédente. Le recours croissant à la procédure de règlement des litiges qui s'explique principalement par les difficultés économiques actuelles et par les tensions qui en résultent au niveau de la politique commerciale met certes le GATT à rude épreuve. Mais, du même coup, il en confirme visiblement l'utilité en tant que forum multilatéral susceptible de dénouer des conflits surgissant sur le plan bilatéral. 1044

Le Groupe de travail affecté à l'examen de la demande d'adhésion de la Thaïlande a étudié de près le régime du commerce extérieur de ce pays. Plusieurs pays industrialisés, dont la Suisse, ont - comme de coutume - entamé des entretiens bilatéraux en marge des négociations multilatérales. Un autre Groupe de travail a été institué pour examiner les conditions d'adhésion de la Tunisie; toutefois, il n'est pas encore entré en activité. 63 Tarif douanier Au début de l'année, la troisième des huit tranches prévues lors du Tokyo-Round pour le démantèlement tarifaire est entrée en vigueur. Ainsi, le 1er janvier, les taux des droits afférents aux positions déjà couvertes précédemment par les deux premières étapes ont été réduits d'un nouveau huitième de l'abaissement convenu. Concernant les positions des secteurs des textiles, de l'acier et de la céramique pour lesquelles la réduction tarifaire ne devait commencer qu'en 1982, les taux ont été abaissés d'un sixième du montant total prévu. Il est évident que ces réductions devaient, elles aussi, être opérées en parallèle

avec celles de nos partenaires. Or, les Etats-Unis avaient fait dépendre la mise en vigueur de leurs réductions tarifaires sur les textiles de la prorogation de l'Accord multifibres qui se fit attendre jusqu'au 22 décembre 1981 (voir ch. 65). Pour des raisons techniques, l'arrêté fédéral correspondant, bien qu'édicté en temps voulu (RO 1982 184), n'a dès lors pas pu être mis en vigueur à la fin de l'année, mais seulement le 1er mars. 64 Examen des mesures quantitatives prises par la Suisse à l'importation de produits agricoles Le 7 mai, le Conseil a approuvé le rapport du Groupe de travail qu'il avait institué en décembre dernier pour procéder à l'examen de l'application, par la Suisse, des dispositions de son Protocole d'accession l'autorisant à recourir à des mesures de restrictions quantitatives découlant de sa légis- 1045

lation agricole. Bien que cet examen se soit, dans l'ensemble, déroulé de façon satisfaisante pour notre pays, certains partenaires exportateurs de produits agricoles, notamment l'Australie, ont profité de l'occasion pour exprimer, une nouvelle fois, leurs préoccupations à l'égard du maintien du statut particulier que nous avons négocié autrefois et qui, à leur avis, constitue une entrave aux efforts de libéralisation du commerce international en ce secteur. 65 Arrangement sur les fromages passé avec le Mexique Comme nous vous l'avions déjà communiqué dans notre 14e rapport (annexe 2, appendice 4), un Accord bilatéral avec le Mexique concernant l'ouverture d'un contingent d'importation mexicain pour les fromages ainsi que les préférences tarifaires suisses pour le miel et les asperges en conserves a été paraphé dans le cadre du Tokyo-Round. Mais, le Mexique ayant, contre toute attente, décidé en mars 1980 de ne pas adhérer au GATT jusqu'à nouvel avis, cet Accord n'a pas pu être ratifié. Après plusieurs séries de consultations, les éléments essentiels de l'Accord initial ont pu finalement être fixés le 15 décembre 1981 dans un échange de lettres par lequel le Mexique s'engage à ouvrir, dès le 1er janvier 1982, un contingent d'importation global annuel de 100 tonnes pour les variétés de fromages suivantes: Emmental, Gruyère, Royalp, Appenzell et Sbrinz. Des prix minimum sont à respecter à l'importation dont le niveau peut, au besoin, être modifié après consultation avec la Suisse. Précédemment, les importations de fromages étaient pratiquement interdites au Mexique. La contrepartie est constituée par les préférences tarifaires pour les importations de miel et d'asperges en conserves en provenance des pays en développement, octroyées par la Suisse depuis le 1er janvier 1980 dans le cadre de son système de préférences. En outre, la Suisse accorde au Mexique un droit de compensation si ses droits consolidés sous le 1046

régime de la nation la plus favorisée pour l'oxyde de plomb et certains sels métalliques des acides siliciques venaient à être augmentés. Le 21 avril 1982, nous avons mis en vigueur, à titre provisoire, cet échange de lettres. Dans le présent rapport, nous soumettons son contenu à votre approbation (voir annexe 2, appendice 2). 66 Prorogation de l'Accord international sur les textiles (AIT ou Accord multifibres, AMP) Le 22 décembre 1981, après une phase finale particulièrement ardue, les négociations sur la deuxième prorogation de l'"Arrangement concernant le commerce international des textiles" (appelé communément Accord multifibres ou AMP), conclu en 1973 pour une durée de quatre ans, ont pu être menées à bien. Comme en 1977 déjà (voir le rapport, en. 53 et appendice 1), le nouveau Protocole et les conclusions du Comité s'y rapportant reprennent le texte original de l'Arrangement sans modifications et prolongent sa validité jusqu'au 31 juillet 1986. Le nouvel instrument, que nous soumettons à votre approbation dans le présent rapport (voir annexe 2, appendice 3), diffère -de celui de 1977 principalement sur deux points: - la possibilité, introduite en 1977, de "s'écarter raisonnablement" de l'AMF a été remplacée

par des dispositions plus précises au sujet des cas spécifiques de dérogations; - en outre, la non-observation de dispositions de l'Arrangement est assujettie à l'approbation du pays exportateur intéressé et, dans certains cas, à des compensations adéquates. Aussi le résultat de ces négociations a-t-il été approuvé par le Comité des textiles à sa séance de clôture et ce, contrairement à 1977, pratiquement sans commentaires, ni interprétation de la part des pays participants. Dans le texte final, les principes généraux de politique commerciale, valables également, selon nous, dans le domaine des 1047

Enfin, il importe de souligner que, grâce au consensus ainsi obtenu, l'efficacité du GATT comme forum de négociation pour des questions de politique commerciale - notamment sur le plan des relations Nord/Sud - s'est vue, une nouvelle fois, confirmée dans une mesure dont un pays comme la Suisse a tout lieu de se féliciter. De plus, ce consensus a fait disparaître une ombre du tableau qui menaçait d'assombrir gravement la Conférence ministérielle du GATT prévue pour novembre. Aussi avons-nous mis en vigueur la prorogation de l'Arrangement multilatéral sur le commerce international des textiles (AMF), conformément au Protocole du 22 décembre 1981, à titre provisoire dès le 1er janvier, sous réserve de votre approbation définitive. 1048 7 Coopération avec les pays en développement 71 CNUCED A la session ordinaire de mars, le Conseil de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est occupé principalement de protectionnisme et de questions d'ajustement structurel. Il a décidé tout d'abord de déminer les problèmes d'ajustement structurel existants - aux fins de permettre une croissance économique aussi harmonieuse que possible -, et d'adopter dans une phase ultérieure des recommandations visant à enrayer les mesures protectionnistes. Cette décision était motivée par l'assombrissement des perspectives conjoncturelles. La plupart des pays membres se sont opposés à la conclusion d'accords bilatéraux, tels que les accords textiles, ont été couverts dans une large mesure. La Suisse tenait surtout à un résultat conforme aux objectifs originaux de l'AMF garantissant que tous les pays participants seraient traités sur un pied d'égalité. Les limites apportées aux possibilités, par ailleurs mieux définies, de déroger à l'AMF ainsi que le renforcement de la surveillance multilatérale correspondent, en tous points, à ces préoccupations.

cordes restreignant volontairement les exportations, jugeant ceux-là capables d'éroder le système commercial mondial régi par des règles multilatérales. La notion de commerce organisé a été accueillie par de vives critiques. Il convient de préciser une opinion qui faisait l'unanimité ou presque: la situation économique actuelle ne doit pas être considérée comme un fléchissement conjoncturel passager. Les tendances à la récession seraient dues à l'insuffisance d'ajustements Structurels effectués pendant les années 70, et l'on ne saurait donc s'attendre à une amélioration des perspectives économiques dans un avenir proche. La Suisse a souligné le danger de prolifération du bilateralisme. Elle s'est déclarée favorable à des mesures de protection conformes aux règles acceptées au niveau international et a rappelé l'interaction entre protectionnisme et ajustement structurel. 1049 En février, la Commission des produits de base de la CNUCED a examiné la situation dans le domaine des matières premières. Elle a constaté qu'actuellement, aucune difficulté d'approvisionnement n'était à déplorer et que les prix étaient extraordinairement bas. (Ces vingt dernières années, l'indice des prix des matières premières n'a jamais été aussi bas.) Cette évolution profite d'une part aux pays importateurs mais elle freine d'autre part les investissements dans le secteur des produits de base. Ce bas niveau des prix a également provoqué de fortes baisses des recettes d'exportation des pays en développement

producteurs de matières premières. 72 Produits de base Se fondant sur cette analyse, la Commission des produits de base s'est demandée si les deux systèmes existants permettant de stabiliser les recettes d'exportation (celui du Fonds Monétaire International et celui de la Communauté économique européenne connu sous le nom de STABEX) pourraient être élargis ou complétés compte tenu de la nouvelle situation: ils

devraient en l'occurrence tenir compte du fait que nombre de pays doivent faire face à des déficits durables et croissants de leur balance des paiements. Le Secrétariat de la CNUCED a été chargé d'étudier les possibilités et les coûts d'un système complet permettant de stabiliser les recettes d'exportation. Jusqu'à présent, la Suisse ne s'est ralliée à aucun des deux systèmes existants, n'étant ni membre du Fonds Monétaire ni membre de la CEE. Nous étudions actuellement la manière de contribuer aux efforts entrepris au niveau international. La Commission des produits de base a examiné en outre une série de propositions visant à améliorer la participation des pays en développement producteurs de matières premières à la transformation et à la distribution des matières premières, ainsi qu'à leur commercialisation. La tendance persistante à la baisse des prix sur les marchés mondiaux de matières premières crée de graves problèmes pour les accords internationaux de produits. Les achats de soutien considérables effectués pour le cacao, le caoutchouc naturel et l'étain, ainsi que la constitution de stocks nationaux de sucre, n'ont pas permis de stopper l'effondrement progressif du prix de ces matières. Seul l'accord sur le café, grâce au système de quotas à l'exportation qu'il prévoit, a permis de maintenir dans une certaine mesure des prix stables, quand bien même à un niveau plutôt bas. L'entrée en vigueur provisoire en août 1981 de l'Accord international sur le cacao de 1980 a continué de provoquer des difficultés considérables (voir 18^e rapport, ch. 74). Après l'épuisement des fonds propres de l'Accord pour des achats de soutien (environ 250 millions de dollars) et le retard accompagnant un prêt bancaire de 75 millions de dollars, l'organisation du cacao a dû suspendre une nouvelle fois les activités du stock régulateur; l'un et l'autre facteurs ont contribué à accélérer la baisse des prix. L'industrie de 1050

transformation du cacao craint maintenant que les prix ne soient pas assez rémunérateurs pour les producteurs, comme cela s'était déjà produit au début des années 70, et n'en traîne une relâche dans les plantations, susceptible de provoquer dans un avenir proche des difficultés d'approvisionnement et une hausse excessive des prix. Au Conseil du cacao, nous intervenons donc pour que les excédents actuels soient résorbés aussi vite que possible grâce à un ensemble de mesures qui influent autant sur l'offre que sur la demande.

L'Accord international sur le caoutchouc de 1979» Que vous avez approuvé le 9 octobre 1981 (FF 1981 III 230), est entré en vigueur le 15 avril. Sa ratification est imminente. 73 Préférences tarifaires Nous avons décidé de compléter le système suisse de préférences tarifaires des le 1^{er} juillet 1982. A partir de cette date, les 31 pays les moins avancés bénéficieront de la franchise douanière pour tous les produits industriels y compris ceux pour lesquels les autres pays en développement ne jouissent que d'une préférence limitée (notamment les textiles et les vêtements). En outre, la franchise a aussi été octroyée sur un certain nombre de produits agricoles en provenance des pays les moins avancés. Finalement, la marge préférentielle a été augmentée pour certaines marchandises provenant de Chine, de Yougoslavie, de Hong Kong, de Roumanie et de Turquie. (Ces mesures sont décrites en détail et soumises à votre approbation dans notre 35^e rapport sur les modifications du tarif d'usage des douanes.) A l'occasion de la session annuelle du Comité spécial des préférences de la CNUCED, la délégation suisse a mené des con-

sultations bilatérales avec la Chine, la Colombie, l'Inde, Israël, la Roumanie, le Sénégal, le Sri Lanka et la Turquie. Ces consultations ont permis d'expliquer de manière plus détaillée le système suisse de préférences à l'intention des 1051

Pendant la période sous revue, deux crédits mixtes sont entrés en vigueur (voir ch. 93 et annexes 8 et 9)- Le premier s'élève à 20 millions de francs et concerne le Kenya (la part de la Confédération se monte à 10 millions de francs). Le second, d'un montant de 55 millions de francs (part de la Confédération: 17,6 millions) & été octroyé au Maroc. Ces deux contributions fédérales sont imputables au crédit de programme de 200 millions de francs pour, le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement. Les critères qui ont présidé au choix des partenaires sont commentés dans les messages relatifs aux crédits de programme correspondants (FF 1978 II 1845 et FF 1982 I 717)- 1052 pays intéressés, et de prendre acte des améliorations souhaitées par ces Etats. •• 74 Crédits mixtes 75 Aide financière multilatérale Les négociations concernant la reconstitution des fonds de développement africain (FAD) et asiatique (ADF) ont récemment abouti. La reconstitution au Fonds africain de développement représente un montant de 1,07 milliard de dollars (pour une durée de 3 ans) et celle du Fonds asiatique un montant de 3,2 milliards de dollars (pour une durée de 4 ans). La Suisse a l'intention de mettre à la disposition du FAD une somme de 82,6 millions de francs; elle a envisagé un versement de 79,6 millions de francs pour l'ADP. Ces montants sont imputables au crédit de programme de 1,65 milliard de francs au titre de la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Lors de l'assemblée annuelle de la Banque africaine de développement qui s'est tenue en mai, le nombre de voix nécessaire à l'admission de pays non-africains a été réuni. Le 19 décembre 1980, vous nous avez autorisés à devenir membre de

Le rapport intérimaire concernant l'application de la déclaration gouvernementale de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales, publié mi-1982, présente un aperçu succinct des activités du comité compétent et de ses groupes de travail depuis 1979, Il donne un résumé des explications du comité, qui clarifient la déclaration de 1976 - il contient par exemple des données précisant la portée du principe du traitement national -. Ce rapport décrit en outre le fonctionnement des points de contact nationaux. Jusqu'en 1984, date de la deuxième révision formelle de la déclaration, l'OCDE étudiera l'application des principes directeurs pour les entreprises multinationales aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'à celles des services; l'OCDE déterminera par ailleurs dans quelle mesure les sociétés multinationales jouent un rôle dans le processus d'adaptation structurelle et si les entreprises actives au niveau inter- 73 Feuille fédérale 134' année. Vol. n 1053 cette banque. La part de la Suisse au capital s'élève à 136,7 millions de francs, dont 34,2 millions devront être versés. Cette dernière somme est à la charge du crédit de programme de 300 millions de francs, ouvert au titre de la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement. Pour les deux années à venir, la Suisse sera représentée par un directeur exécutif au conseil d'administration de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement, et défendra aussi les intérêts des autres pays faisant partie de notre groupe de vote (Danemark, Finlande. Norvège. Suède). 8 Investissements internationaux et entreprises multinationales 81 Comité de l'OCDE de l'investissement international et des entreprises multinationales

national différent de celles qui travaillent sur le plan national. Sur mandat des ministres de l'OCDE (voir ch. 51), l'accent sera également mis sur les mesures influant sur les investissements et se répercutant sur les échanges commerciaux. 82 Code de conduite des Nations Unies sur les entreprises transnationales Le groupe de travail chargé d'élaborer le code de conduite a achevé ses travaux en mai. Comme on pouvait s'y attendre, il n'a pas été en mesure de présenter un projet complet à la Commission des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Les chapitres relatifs à la conduite des entreprises et aux mécanismes d'application et de surveillance sont déjà bien avancésj mais celui qui concerne le traitement des entreprises par les gouvernements n'en est qu'au stade de l'ébauche. La majorité des problèmes restants devraient être résolus sans trop de difficultés; les questions non réglées concernent toujours des objets de nature fondamentalement contradictoire. Il s'agit en l'occurrence de questions sur les investissements relevant du droit international ainsi que du droit privé et de procédure internationale et, enfin, de l'extension du champ d'application du code aux entreprises des Etats socialistes, extension qui fait l'objet de controverses. La Commission décidera de la poursuite des négociations lors de sa réunion annuelle qui aura lieu en août/ septembre à Manille. 83 Code de conduite des Nations Unies sur le transfert de technologie Le comité intérimaire institué par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins d'accélérer les négociations a consacré deux des trois sessions prévues aux pratiques commerciales restrictives et à la législation applicable en cas de litige. L'approbation des textes issus de ces délibérations a cependant été assortie de réserves de la part de certains 1054

Lors de sa session annuelle en mai, le Conseil de l'Organisation des Nations Unies" pour le développement industriel a approuvé un projet d'ordre du jour pour la 4e Conférence générale de l'ONUDI (ONUDI IV) qui devrait se tenir en 1984 à Nairobi. Contrairement aux Conférences générales précédentes, au cours desquelles on avait tenté d'élaborer des stratégies globales pour le développement industriel du Tiers Monde, ONUDI IV se consacrera à l'étude pragmatique des divers problèmes liés au développement industriel. Le conseil a de nouveau rejeté le projet de création d'une banque pour le développement industriel (voir 17e rapport, ch. 83). Outre les Etats industrialisés occidentaux et les pays à commerce d'Etat, un nombre croissant de pays en développement semble douter de l'utilité de ce projet. Le conseil y reviendra lors de sa session annuelle de 1983. Depuis 1977, l'ONUDI organise des consultations, qui offrent aux milieux industriels, aux représentants des gouvernements, des syndicats et des associations de consommateurs des pays industrialisés et des pays en développement la possibilité d'échanger leurs points de vues sur des problèmes spécifiques d'industrialisation. L'année précédente, les consultations portant sur l'industrie alimentaire et sur celle des biens d'équipement revêtaient une importance particulière pour la Suisse. Cette année, c'est le financement industriel qui vient en tête. 1055 84 ONUDI pays. Les difficultés auxquelles a été confrontée en 1981 la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie pourraient donc bien ressurgir à la 5e session de cette conférence prévue pour le printemps 1983.

85 Groupe de travail de la Société financière internationale (SFI) concernant les investissements à l'étranger La Société financière internationale à Washington a chargé un groupe de scientifiques d'étudier les répercussions des mesures nationales visant à stimuler ou à décourager les investissements à l'étranger dans les pays industrialisés ou en développement. Les scientifiques susmentionnés seront secondés par un petit groupe

consultatif composé de représentants gouvernementaux, dont la Suisse fera également partie. Dans un premier temps, il s'agira de déterminer l'impact de telles interventions gouvernementales sur certaines branches. Il conviendra ensuite d'analyser plus en détail les mesures prises par les pays qui encouragent activement l'afflux d'investissements directs étrangers. Le but de cette étude est de déterminer si des règles supplémentaires s'imposent sur le plan international aux fins d'empêcher une concurrence ruineuse entre les pays d'accueil en matière d'investissements étrangers. 1056

Les nombreux contacts bilatéraux qui ont eu lieu au cours de la période sous revue, à divers niveaux, ont permis de procéder à des échanges de vues fructueux, et en particulier de faire valoir la position de la Suisse face à la coopération économique internationale, y compris celle dans le cadre du système européen de libre-échange. En outre, certains problèmes bilatéraux concrets ont été abordés. Parmi ces contacts, qui ont eu lieu avec la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni, citons en particulier : 1057 9 Relations bilatérales 91 Europe de l'Ouest - les entretiens avec M. Jobert, ministre français du commerce extérieur, en avril à Berne. Parmi les questions bilatérales traitées figuraient notamment : les éventuelles répercussions de la politique économique française (en particulier la "reconquête du marché intérieur") sur nos exportations, l'accord franco-suisse sur les produits pharmaceutiques et les prescriptions suisses en matière de gaz d'échappement; - la visite de M. Honegger, Président de la Confédération, et du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures faite au Président de la République française à l'occasion de la Conférence des ministres de l'OCDE (voir ch. 51) en mai] - la rencontre de M. Honegger, Président de la Confédération, avec le Chef d'Etat finlandais lors de la session du Conseil des ministres de l'AELE à Helsinki en juin; - la visite du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures à Bonn début mai en vue du sommet économique de Versailles -

- la visite du Secrétaire d'Etat espagnol au commerce. A cette occasion, le stade actuel des négociations en vue de l'entrée de l'Espagne dans les CE et ses incidences sur les relations économiques entre l'Espagne et la Suisse ont été examinés. Une fois de plus, la question des prix des produits pharmaceutiques en Espagne a été discutée; - la visite du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures début juillet au Danemark;., pays exerçant actuellement la présidence du Conseil des CE; - la session du Comité gouvernemental Suisse-Allemagne chargé des questions économiques., qui s'est tenue en mai à Bâle. En ce qui concerne les questions spécifiques, nous pouvons communiquer ce qui suit : Italie : Le dépôt à l'importation a été levé le 8 février. La commission mixte créée en vertu de l'accord italo-suisse relatif à l'exportation de vins italiens vers la Suisse a adopté un 5e protocole additionnel, qui élargit la liste des vins reconnus comme ayant une appellation d'origine contrôlée. Des négociations sont actuellement en cours aux fins d'aplanir certaines difficultés apparues dans le domaine de l'exportation de bétail d'élevage et de bétail de rente. La Suisse a conclu un protocole sur les fromages avec la Finlande, qui lui assure de meilleures conditions d'accès au marché finlandais pour les trois années à venir : d'une part, un quota d'importation sensiblement plus élevé et d'autre part une réduction importante des prélèvements à l'importation sur diverses spécialités de fromage. Le protocole susmentionné est joint en annexe au présent rapport pour information (voir annexe 10). 1058

La Commission mixte Suisse-Yougoslavie créée en vertu du protocole de 1977 s'est réunie en mai, à Berne. Les autorités suisses ont souligné que les efforts entrepris par la Yougoslavie en vue de réduire le déficit considérable de sa balance commerciale devraient être axés davantage vers l'augmentation des exportations yougoslaves. Si des restrictions à l'importation devenaient inévitables à cause des difficultés de la balance des paiements, celles-ci devraient être prises de manière non discriminatoire, conformément à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En outre, la délégation suisse a une fois de plus attiré l'attention sur la législation yougoslave restrictive en matière de coopération et d'investissement qui freine le développement de la coopération industrielle.

1059 En ce qui concerne la Norvège, quelques progrès ont enfin été réalisés en vue d'une solution au vieux problème du contingent d'importation de fromage. L'accord sur les yoghourts passé avec l'Autriche (voir 18e rapport, annexe 8) est entré en vigueur le 1er mars 1982.

92 Europe de l'Est. Nos échanges avec les pays à commerce d'Etat d'Europe de l'Est continuent à représenter un secteur préoccupant de notre commerce extérieur. Nos exportations vers l'ensemble de ces pays se sont encore réduites, bien que nous ayons enregistré des résultats encourageants avec certains d'entre eux. Après-avoir atteint un niveau particulièrement bas, les importations suisses demeurent stables, si l'on fait abstraction de la forte augmentation de celles en provenance d'Union soviétique, résultant principalement de la livraison de produits pétroliers.

Pendant la période sous revue, des commissions mixtes bilatérales se sont tenues avec la RDA et la Bulgarie en février, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique en mai. Parmi les principaux thèmes abordés lors de ces réunions, il convient de mentionner les relations commerciales bilatérales et les problèmes qui en découlent, notamment la pratique des affaires de compensation ainsi que les questions liées à la coopération industrielle, technique et économique entre des maisons suisses et des entreprises des pays d'Europe de l'Est. La Pologne, dont l'endettement total en devises s'élève actuellement à 25 milliards de dollars, doit cette année rembourser des crédits pour un montant de 7,2 milliards de dollars et s'acquitter d'intérêts pour une valeur d'environ 3,2 milliards de dollars. Ces obligations financières dépassent de loin les possibilités actuelles de la Pologne. Comme nous l'avons mentionné dans le dernier rapport, les seize principaux pays créanciers occidentaux, face à cette situation, avaient envisagé à l'origine d'adopter, en janvier de cette année, un deuxième protocole multilatéral." Ce protocole aurait dû contenir, comme celui d'avril 1981, des recommandations à l'intention des gouvernements créanciers pour la conclusion d'accords bilatéraux de consolidation des dettes exigibles en 1982. Les négociations sur le rééchelonnement des dettes avec la Pologne n'ont cependant pas pu être reprises après le

E. 13

décembre 1981, date de l'instauration de la loi martiale, faute de consensus entre pays créanciers quant à l'opportunité d'un accord de consolidation. Après que les banques occidentales ont pu signer, le 6 avril 1982, l'accord de consolidation avec la Pologne 1060 portant sur les dettes non garanties exigibles en 1981, les négociations sur le rééchelonnement des dettes arrivant à échéance en 1982 n'ont pas encore pu être reprises, en raison là aussi de l'absence de consensus entre les banques. En outre, il est probable que les banques, ainsi qu'elles l'avaient fait en 1981, veuillent attendre la fin des négociations entre les pays créanciers et la Pologne. L'incertitude qui règne depuis décembre dernier quant au règlement des dettes polonaises a entraîné une inquiétude croissante parmi les créanciers, particulièrement dans les milieux bancaires; cette situation pourrait

compromettre la cohésion entre les créanciers. Actuellement, la question de savoir si et quand un nouveau consensus pourra être obtenu - qui permettrait la reprise des négociations - n'est pas encore résolue. La Roumanie, dont l'endettement total s'élève à 10,5 milliards de dollars, est devenue le deuxième pays d'Europe de l'Est en retard de paiement. Après que le Fonds monétaire international, dont la Roumanie est membre, a élaboré un rapport sur la situation économique de ce pays et défini des recommandations pour la mise en place de mesures propres à assainir sa situation économique, les négociations sur le rééchelonnement de la dette garantie, sollicitées par la Roumanie, ont commencé début juillet au sein du "Club de Paris". Il est prévu que ce rééchelonnement porte sur les créances à moyen et long termes exigibles avant le 1er janvier 1982 et sur celles qui arrivent à échéance dans l'année en cours. Parallèlement à ces négociations, la Roumanie est en pourparlers avec les banques occidentales sur les créances non garanties. 1061

Les accords de crédits mixtes conclus avec le Kenya et le Maroc, de 20 et de 55 millions de francs suisses, sont entrés en vigueur le 31 décembre 1981, respectivement le 29 mars 1982 par échange de notes (voir également ch. 7). Les textes de ces accords figurent en annexes 8 et 9. 1062 93 Afrique Un rééchelonnement des dettes commerciales envers la Suisse a été accordé au Sénégal pour un montant de 5,7 millions de francs suisses. L'accord est conforme aux recommandations du "Club de Paris". C'est également dans cette enceinte qu'a été convenue une nouvelle consolidation avec le Soudan. Les négociations bilatérales sont imminentes. L'Égypte et le Sénégal ont cette année encore participé à la Poire d'échantillons de Baie. La Confédération a de nouveau pris en charge une importante partie des frais encourus par ces deux pays pour leur participation. 91* Moyen-Orient Une mission économique suisse a visité les Emirats arabes unis, Katar et Bahreïn, en mars et avril. La délégation comportait des représentants de plusieurs branches orientées vers l'exportation. Les contacts avec les autorités gouvernementales et les entretiens avec les représentants des chambres locales du commerce et de l'industrie ont donné lieu à des échanges d'informations fructueux, et ont permis d'envisager de nouvelles possibilités en matière de commerce. Les prestations de l'économie d'exportation suisse (développement de l'infrastructure et essor conjoncturel) ont été reconnues et louées. Les entreprises suisses ont été invitées à inten-

La Commission économique mixte Suisse-Arabie Saoudite a tenu sa 4e session en mai à Berne. La délégation suisse était dirigée par le Chef du Département fédéral de l'économie publique. La délégation d'Arabie Saoudite était dirigée par M. Ghazi Algosaihi, ministre de l'industrie et de l'électricité. Les deux parties ont souligné l'excellence des rapports réciproques. Avec des exportations représentant 1,181 milliard de francs en 1981, l'Arabie Saoudite était le premier débouché pour les exportations suisses à l'extérieur de la zone OCDE. La discussion a porté, outre sur les problèmes liés aux échanges commerciaux et aux activités des entreprises suisses de construction et d'ingénierie en Arabie Saoudite, sur la coopération renforcée dans le domaine de la formation des spécialistes saoudiens par le "Swiss Industrial Development Institute (SSDI)", institué à cet effet par l'industrie d'exportation suisse, et travaillant en étroite collaboration avec une série de centres de formation nationaux et privés; enfin, il a été question de faire davantage participer les entreprises suisses à la conclusion de certains contrats de coopération industrielle avec des entreprises saoudiennes sous forme de "joint ventures". 1063 sifier leur présence sur ces marchés encore jeunes et à participer davantage à la réalisation des nombreux projets d'industrialisation. Suite à la séance officielle à Berne, un séminaire, auquel ont participé

les membres des deux délégations, a eu lieu le 26 mai à Genève; il avait pour thème la coopération économique entre la Suisse et l'Arabie Saoudite.

L'accord concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements, conclu le 23 septembre 1981 avec le Sri Lanka (voir 18e rapport, eh, 95) est entré en vigueur le 12 février. Avec le soutien financier de la Confédération, le Sri Lanka a participé à la Foire d'échantillons de Baie en tant que pays hôte. Le 2 février, M. N.D. Tiwari, Ministre indien de l'industrie, du travail, de l'acier et des mines a rendu une visite de courtoisie à M. F. Honegger, Président de la Confédération. Les discussions ont notamment porté sur les possibilités d'élargir la coopération entre les entreprises établies dans les deux pays. Le délégué aux accords commerciaux compétent, participant à une réunion de la Banque asiatique de développement en mars, en a profité pour mener des entretiens bilatéraux avec les Philippines et la Birmanie. A Manille, les discussions engagées avec le premier ministre et ministre des finances, ainsi qu'avec le ministre du commerce et de l'industrie, ont mis en évidence le fait suivant : l'économie philippine, touchée par la baisse des prix des matières premières et la récession dans les pays industrialisés, s'efforce de réduire ses dépenses en devises. Répondant à l'invitation du vice-premier ministre birman, également responsable du ministère des finances et de la planification de son pays, le délégué suisse a discuté à Rangoon, avec son hôte ainsi qu'avec les ministres de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du désir du gouvernement birman de renforcer la

coopération avec la Suisse. La Birmanie qui pratique une politique prudente d'ouverture vers l'extérieur, s'efforce de diversifier et d'intensifier ses relations économiques. Le gouvernement japonais commence à répondre aux pressions exercées par les Etats-Unis et les Communautés européennes pour ouvrir le marché japonais davantage aux produits étrangers. C'est ainsi que le comité ministériel chargé des mesures économiques a effectué un premier pas en avant en mettant en vigueur prématurément dès le 1er avril deux étapes du démantèlement tarifaire décidé lors du Tokyo Round dans le cadre du GATT. Ainsi donc, les droits de douane relatifs à 1650 positions ont été réduits, faisant passer le taux moyen du tarif douanier japonais de 8 à 6,75 pour cent. Cette nouvelle mesure favorise également les produits d'exportation suisses. En outre, le ministre japonais de la santé publique a été mandaté pour contrôler les règles japonaises concernant les tests de sécurité relatifs aux produits pharmaceutiques, aux fins de les adapter aux normes internationales en vigueur. Les ministères ont été invités à instituer des services chargés de traiter les plaintes concernant le caractère fermé du marché japonais. Fin mai déjà, le gouvernement japonais a poursuivi son programme de libéralisation en appliquant un deuxième train de mesures, en vue du sommet de Versailles. Ces mesures consistent avant tout en déclarations de principe et d'intention dans divers secteurs, qui révèlent que le Japon a besoin de reprendre son souffle avant de poursuivre le processus de libéralisation promis. Les seuls domaines dans lesquels des mesures concrètes et immédiatement applicables ont été prises sont les pro-

1065
cédures de dédouanement accélérées et les formalités simplifiées de contrôle des marchandises, effectuées par les autorités douanières. Ainsi donc, des suppressions et des réductions tarifaires efficaces, dont profiteront également des produits suisses, sont envisagées pour le 1er avril 1983. Le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures s'est entretenu en mai à Tokyo avec des représentants du gouvernement japonais. Au centre des débats figuraient différents thèmes : le sommet économique de Versailles, la

préparation de la conférence ministérielle du GATT, ainsi que les tensions en matière d'économie extérieure dans les relations trilatérales CE-Etats-Unis-Japon. Cette visite a donné l'occasion de présenter plus en détail à nos partenaires japonais le point de vue d'une nation commerciale européenne extérieure au triangle susmentionné; elle nous a en outre permis de rappeler que des contacts étroits avec le Japon présentent un grand intérêt pour nous. A l'occasion de la conférence qu'il a donnée devant la Chambre suisse du commerce et de l'industrie récemment créée, le Secrétaire d'Etat a échangé ses vues avec des représentants des milieux économiques suisses à Tokyo sur l'état et l'évolution des relations commerciales entre la Suisse et le Japon. 96 Amérique latine et Caraïbes Les liens économiques avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, déjà renforcés par la mission de goodwill du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures en novembre 1981, se sont encore resserrés. 1066

En mai, le Chef du Département des Affaires étrangères a reçu la visite du ministre mexicain des relations extérieures, Jorge Castaneda. Les entretiens ont notamment porté sur les relations économiques bilatérales. Le ministre péruvien de l'industrie, du tourisme et de l'intégration, Roberto Persivale Serrano, a participé en juin à Zurich à une séance d'information portant sur les possibilités d'investissements au Pérou. Sa visite de courtoisie à Berne a donné lieu à un échange de vues sur des questions touchant aux relations commerciales et au développement du tourisme. Un autre symposium organisé en juin par la Chambre de commerce latino-américaine en Suisse et le Bureau de l'ONUDI à Zurich, concernant les possibilités de coopération industrielle avec la Colombie, a permis de nouer des contacts utiles avec les présidents de six banques régionales de développement de ce pays. En relation avec le conflit des Falkland, l'Argentine et la Communauté Européenne, de même que les USA et divers autres pays, ont décrété notamment des restrictions à l'importation. Conformément à notre politique en cas de conflit, nous avons décidé de ne pas nous associer à ces sanctions. Toutefois, nous avons précisé que nous n'avons pas l'intention de tirer profit de la situation. La surveillance statistique des échanges commerciaux décrétee a démontré qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures spéciales en l'espèce. 1067

97 Amérique du Nord Le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures s'est entretenu fin mai à Washington avec les membres du gouvernement responsables de la politique économique extérieure des Etats-Unis, ainsi qu'avec des représentants du Sénat et de la Chambre des représentants influents en matière de politique commerciale. Les thèmes principaux des consultations étaient le sommet de Versailles, la conférence ministérielle du GATT de novembre prochain et les efforts entrepris au sein du Congrès américain en vue d'établir une législation sur la réciprocité. La Suisse a explicité les réserves qu'elle formule à ce sujet. Les nombreuses propositions visant une législation sur la réciprocité qui ont été faites dans le cadre du Congrès américain ont pour but de mettre à disposition du président des possibilités de rétorsion aux fins d'améliorer l'accès des produits américains aux marchés extérieurs. Ces efforts, qui répondent au besoin américain d'une plus grande équité en matière de commerce international, mais qui favorisent les tendances protectionnistes, ne sont pas dirigés contre la Suisse. Ils comportent cependant à l'état latent toute une série de mesures offensives bilatérales, qui pourraient porter sérieusement atteinte à la libéralisation du commerce multilatéral. L'approbation d'une telle législation n'est pas encore chose certaine. Il convient en tout cas de relever un élément positif : on discute actuellement d'un projet de loi nettement plus

modéré que le texte initial. 1068

Le Département américain du commerce a décrété dans une décision provisoire l'imposition de droits compensatoires sur les produits à base d'acier provenant de divers pays membres de la CE, ainsi que de l'Afrique du Sud et du Brésil; en effet, après un examen minutieux et laborieux, il avait constaté que des subventions inadmissibles (surtout de la part des CE) et des prix de dumping (pratiqués par le Brésil et l'Afrique du Sud) favorisaient inégalement en matière de concurrence les produits originaires de ces pays par rapport aux produits américains. Cette décision a rendu les relations commerciales entre la CE et les Etats-Unis encore plus tendues. Le délégué aux accords commerciaux compétent a pris part aux conférences consulaires de Washington et d'Ottawa, où il a été question entre autres de développer l'ensemble des mesures visant à stimuler les exportations en Amérique du Nord (voir ch. 10). Au Canada, il a également rencontré d'éminents représentants du gouvernement et de l'administration : les deux parties se sont entretenues essentiellement de la conférence ministérielle du GATT. 10 Mesures visant à stimuler les exportations L'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), qui travaille en étroite collaboration avec les autorités fédérales à la promotion pratique des exportations, a introduit cette année, pour la première fois, un système de planification flexible, continue sur trois ans, qui remplacera son ancien programme d'activité qui ne s'étalait que sur douze mois. Il permet de passer ainsi à une stratégie de promotion des exportations à plus long terme tout en gardant une flexibilité suffisante aux diverses mesures en vue de pouvoir les adapter aux circonstances du moment. Dans le cadre de ce programme d'activité, il a été prévu en particulier de mieux prospector les marchés d'Amérique du Nord et du Japon, intéressants pour 74 Fcuik fédérale. 134= année. Vol. II 1069

Par ailleurs, l'OSEC a publié la série intitulée "La Suisse - Votre partenaire", qui représente une réédition des brochures par branches parues il y a 3 ans et qui avaient rencontré un grand succès. Dans cette série, les entreprises suisses et leurs produits se présentent à la clientèle étrangère par champs d'application (p.ex. santé publique). 1070 notre économie d'exportation mais encore trop peu exploités. C'est dans ce sens que la conférence des représentations consulaires suisses aux Etats-Unis a étudié de près les possibilités d'un plus grand engagement des consulats dans la promotion des exportations et a établi un "vademecum" à l'intention des exportateurs suisses intéressés au marché nord-américain. Le séminaire annuel de Spiea a eu lieu fin juin; une trentaine d'agents diplomatiques et consulaires ont discuté avec des représentants de l'économie les possibilités d'une coopération encore plus étroite en matière de promotion des exportations.

Annexe I Tableaux sur l'évolution économique internationale et des échanges commerciaux ainsi que sur l'évolution du commerce extérieur de la Suisse Tableau 1 : Evolution économique internationale et des échanges commerciaux Tableau 2: Evolution des taux de change nominaux durant les années 1981 et 1982 Tableau 3: Evolution des taux de change réels du franc suisse durant les années 1981 et 1982 Tableau 4 : Evolution du commerce extérieur de la Suisse au premier semestre de 1982, selon les indices du commerce extérieur Tableau 5 : Développement régional du commerce extérieur suisse au premier semestre de 1982 1071

Evolution du produit national brut en termes réels, des prix à la consommation, du volume des importations et des exportations ainsi que de la balance des opérations courantes dans la zone de l'OCDE, en 1981, 1982 et 1983 (variation en % par rapport à l'année précédente). Tableau 1 Produit national brut en termes réels - 1981 - 1982 - 1983 Indice des prix à la

consommation - 1981 - 1982 . - 1983 . . Volume des échanges commerciaux Volume des
 impor- tations - 1981 - 1982 - 1983 Volume des expor- tations - 1981 - 1982 - 1983
 Balance des opérations courantes en rrtilliards de dollars - 1980 - 1981 - 1982 - 1983 Total
 des 7 principaux pays de l'OCDE» % + 1 2 .. +

E. 14

.. + 21/2 .. + 9 0 - . + 71/2 + 6% — 23 + 1 + 6 + 28 + 3/4 + 4M —35 3 — 11 + 8i/2 + 2Y4
 Total des autres pays de l'OCDE % + 0,8 + 1]2 + 21/2 + 12,3 + 113/4 + 101/2 - 2,0 + 21/2 +
 5 + 1,9 + 5 + 6 -35,2 -27,5 —24 —23 Total des pays de la CEE -0,6 + 11/4 + 21/2 + 11,2
 +10 y-, + 9/4 -4,6 + 33/4 + 6 + 2,8 H- 5 1/4 + 6 1/2 —40,5 -15,1 .— 71/4 — 5 Total des
 pays de l'OCDE + 1,2 + Va + 21/2 + 9,6 + 81/4 + 71/2 -2,2 + 1 1/2 • + 51/2 + 2,5 + 1% + 5
 >/4 —70,5 —28,7 -151/4 -20 1/4 Source: Perspectives de l'OCDE, n° 31, Paris, juillet 1982
 1> Canada, Etats-Unis d'Amérique, Japon, France, RFA, Italie, Royaume-Uni 1072
 Evolution économique internationale et des échanges commerciaux

Evolution des taux de change nominaux durant les années 1981 et 1982 Appréciation ou
 dépréciation moyenne du franc suisse, pondérée selon les parts des 15 principaux pays
 industrialisés dans le total des exportations de la Suisse Tableau 2 Pays Part au total des
 exportations suisses en 1981 en % Taux de change 31. 12. 80 31. 12.81 30. 6. 82

Appréciation (+) ou dépréciation (—) du franc suisse, en %, au 30 juin 1981 par rapport au
 31. 12. 80 31. 12.81 Allemagne 18,4 France 9,0 Etats-Unis 7,8 Italie 7,7 Royaume-Uni 6,5
 Autriche 4,3 Japon 2,8 Belgique 2,6 Pays-Bas 2,5 Suède 2,0 Espagne 1,9 Danemark 1,1
 Canada 1,0 Portugal 0,9 Norvège 0,8 Total 15 pays 69,3 [Appréciation (+) ou dépréciation
 (—) moyenne o pondérée du franc suisse en %] 89.95 38.85 1.7640 -1.898 4.2015 12.6975
 -.8689 5.5750 82.66 40.27 2.2225 29.30 1.4805 3.3150 34.02 79.74 31.42 1.7975 -.1494
 3.4385 11.3875 -.8167 4.6575 72.56 32.44 1.84 24.49 1.5130 2.74 30.91 85.28 30.65
 2.0910 -.1507 3.6410 12.0775 -8206 4.45 76.93 34.19 1.88 24.56 1.6130 2.4850 33.36 +.
 5,5 +26,8 —15,6 +25,9 + 15,4 + 5,1 + 5,9 +25,3 + 7,4 + 17,8 + 18,2 + 19,3 - 8,2 +33,4 +
 2,0 - 6,5 + 2,5 —14,0 - 0,9 - 5,6 - 5,7 — 0,5 + 4,7 — 5,7 - 5,1 - 2,1 — 0,3 -6,2 + 10,3 - 7,3
 + 14,5 -2,9

3 Evolution des taux de change réels 1) du franc suisse par rapport aux monnaies des 15
 principaux pays industrialisés *! dans le total des exportations de la Suisse en 1981 et 1982
 Tableau 3 Pays Part au total des exportations suisses en 1981 en % Niveau de l'indice !> en
 Décembre 1980 Décembre 1981 Juin 1982 Appréciation (+) ou dépréciation (—) réelle du
 franc suisse, en %, au mois de juin 1982 par rapport à Décembre 1980 Décembre 1981
 Allemagne 18,4 110,5 124,5 116,7 +5,6 — 6,3 France 9,0 96,9 110,8 107,7 +11,1 — 2,8
 Etats-Unis 7,8 105,6 100,8 89,0 —15,7 —11,7 Italie 7,7 95,4 108,5 101,7 +6,6 — 6,3
 Royaume-Uni 6,5 74,7 85,1 78,9 + 5,6 — 7,3 Autriche 4,3 108,8 120,0 111,8 + 2,8 — 6,8
 Japon 2,8 96,7 102,1 104,7 +8,3 +2,5 Belgique 2,6 110,7 129,1 134,6 +21,6 + 4,3 Pays-Bas
 2,5 108,9 123,5 116,0 +6,5 —6,1 Suède 2,0 103,7 125,2 116,0 +11,9 —7,3 Espagne 1,9
 95,2 105,3 99,1 + 4,1 — 5,9 Danemark : 1,1 106,6 120,5 117,4 +10,1 — 2,6 Canada 1,0
 123,2 113,8 103,4 —16,1 —9,1 Portugal 0,9 129,0 i 14,9 108,7 —15,7 — 5,4 Norvège 0,8
 109,9 115,1 102,1 —7,1 —11,3 Total 15 pays 69,3 102,1 113,2 106,1 {Appréciation (+) ou
 dépréciation (—) moyenne réelle pondérée du franc suisse en %] +3,9 — 6,3 11 Corrigé par
 l'indice des prix à la consommation 2> Base: moyenne annuelle de 1977 = 100

Evolution du commerce extérieur de la Suisse au premier semestre de 1982 selon les indices
 du commerce extérieur 1) (Variations en % par rapport à la période correspondante de

l'année passée) Tableau 4 Volume Valeurs moyennes/prix % % Valeur nominale
 Exportations totales +0,6 T 2,7 +3,3 Classifications selon l'emploi des marchandises -
 Matières premières et demi- produits. —0,4 + 2,4 +2,1 - Biens d'équipement +0,9 +5,4 +6,4
 - Biens de consommation +1,6 — 0,5 -1-1,1 Classification selon la nature des marchandises
 - Textiles et habillement — 0,1 +2,1 +2,0 - Produits de l'industrie chimique . +1,3 + 1,1 +
 2,4 - Métaux et ouvrages en métaux .. + 3,7 + 1,5 + 5,3 - Machines et appareils +1,7 +4,0
 +5,8 - Horlogerie —22,4 +14,9 —10,9 Importations totales +1,9 — 3,9 — 2,0
 Classification selon l'emploi des marchandises - Matières premières et demi- produits —1,0
 —2,8 —3,8 - Produits énergétiques +10,6 — 5,8 + 4,1 - Biens d'équipement — 3,4 — 2,3
 — 5,6 - Biens de consommation +5,5 — 5,4 — 0,2 Valeurs en millions de francs
 Exportations 24 459,6 Importations 27 358,2 Balance commerciale —2 898,6
 (1981:—4243,4) 1) Commerce extérieur à l'exclusion des transactions de métaux précieux
 et de pierres gemmes ainsi que d'objets d'art et d'antiquités 1075

Développement régional du commerce extérieur de la Suisse au premier semestre de 1982
 Tableau 5 Pays de l'OCDE, total — Pays de l'OCDE européens CEE RFA France Italie
 Pays-Bas Belgique-Luxembourg Grande-Bretagne Danemark - AELE Autriche Norvège
 Suède Finlande Portugal Espagne - Pays de l'OCDE non européens . . Etats-Unis
 d'Amérique Japon Canada Exportations Valeur des ex- portations en millions de francs

E. 19

154,4 16005, 8 12937 8 4 8402 23677 2 141 1 614,2 734,0 1 638 1 301 1 2 273,8 1 062,5
 227,0 5044 225,0 246,1 7942 608,6 3 148,6 2001,2 677,5 223,5 Modifications par rapport à
 l'année précé- dente en % + 0,7 + 0,4 + 02 — 1 9 — 24 + 2,3 —11,7 + 2,4 + 5 1 + 74 — 1,3
 — 2,7 + 2,7 — 1,1 — 0,9 + 0,7 + 8,9 +25,4 + 2,3 + 1,5 + î,5 + 0,2 Part des ex- portations
 globales de la Suisse en % 72,3 60,4 48 8 18 3 89 8,1 2,3 2,8 62 1,1 8,6 4,0 0,9 1,9 0,8 0,9
 3,0 2,3 11,9 7,6 2,6 0,8 Importations Valeur des importations en millions de francs

E. 24

738,9 21 403,0 19068 2 8 411,1 3 482,7 . 2851,8 1 231,2 1 155,1 1 550,8 254,5 1 954,9 1
 078,7 85,1 528,9 156,2 82,7 3798 315,7 3 335,9 2 034,7 1 113,2 129,0 Modifica lions par
 rapport à l'année précé- dente en % — 4,3 — 3,3 — 2,9 + 1,4 — 10,1 — 2,9 + 6,0 — 9,2 —
 9,3 — 3,7 — 8,0 — 2,8 — 8,1 — 16,9 — 10,8 — 10,4 + 0,3 + 3,5 — 9,8 — 6,8 — 10,8 —
 39,4 Part des im- portations globales de la Suisse en % 85,9 74,3 66 2 292 12,1 9,9 4,3 4,0
 54 0,9 6,8 3,7 0,3 1 8 05 0,3 1 3 1,1 11,6 7,1 3,9 0,4 Solde de la balance com-
 merciale En millions de francs — 5584,5 — 5 397 2 — 6 1304 — 3 570 9 — 1 1150 — 710,7 — 617,0
 — 421,1 + 87,3 + 466 + 318,9 — 16,2 + 541,9 — 24,5 + 68,8 + 163,4 + 414,4 + 292,9 —
 187,3 — 33,5 — 435,7 + 94,5 o

S Pays non-membres de l'OCDE — Pays en développement - Pays de t'OPEP
 Arabie Saoudite Iran Algérie Nigeria - Pays en développement non producteurs de pétrole
 Yougoslavie Israël Hongkong Brésil . . — Pays à économie planifiée^ — Pays européens à
 économie planifiée Union Soviétique Pologne . . - Pays asiatiques à économie planifiée -
 République de l'Afrique du Sud . Exportations/Importations/Solde totales *> Sans la
 Yougoslavie Exportations Valeur des ex- portations en millions de francs 7338,8 6 150 3
 23669 791,1 173 8 86 0 2686 3783 4 2100 260,7 438,5 199 6 903 4 757,1 192,1 77 3 146,3
 285,1

E. 26

493,3 Modifications par rapport à l'année précédente en % + 8,7 + 11 5 + 269 + 49,1 228 •
 — 27 2 + 69 + 36 — 294 + 5,5 — 17,9 2 2 — 25 — 5,0 — 13,4 1 4 + 12,9 — 8,1 + 2,8 Part
 des ex- portations globales de la Suisse en % 27,7 232 89 3,0 07 03 10 143 08 1 0 1,7 OS 34
 2,9 0,7 03 0,6 1,1 100,0 Importations Valeur des importations en millions de francs 4 068,2
 2783 3 882,2 120,4 66,1 126,4 266,9 1 901,1 73,9 185,5 320,4 1445 1 201,6 1 127,0 825,5
 394 74,6 83,3

E. 28

807,1 Modifications par rapport à l'année précédente en % + 6,6 — 1 4 — 17,3 — 41,3 +
 35 2 — 27 1 + 91 6 + 82 + 5,0 + 57,5 + 12,1 + 59 + 30 5 + 32,7 + 52,7 — 30 1 + 4,0 + 15,9
 — 2,9 Part des im- portations globales de la Suisse en % 14,1 9 7 3 1 0,4 02 0 4 09 66 0,3
 0,6 1,1 0 5 42 3,9 2,9 0 1 0,3 0,3 100,0 Solde de la balance com- merciale En millions de
 francs + 3270,6 + 3 367,0 + 1 484,7 + 670,7 + 107,7 — 40,4 + 1,7 + 1 882,3 + 136,1 + 75,2
 + 118,1 + 55,1 — 298,2 — 369,9 — 633,4 + 37,9 + 71,7 + 201,8 — 2313,8 27675 •

Annexe 2 Arrêté fédéral Projet approuvant des mesures économiques extérieures
 L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 10 de l'arrêté fédéral du 28 juin
 19721* sur les mesures économiques extérieures ; vu le 19e rapport du Conseil fédéral du
 11 août 19822> sur la politique économique extérieure, arrête: Article premier Les
 arrangements suivants sont approuvés : a. Arrangement sous forme d'un échange de lettres
 du 29 mars 19823> (appendice 1) entre la Suisse et la CEE concernant les conditions
 d'admis- sion du Parmigiano Reggiano au taux du droit de douane consolidé au GATT; b.
 Arrangement sous forme d'un échange de lettres du 15 décembre 19814) (appendice 2)
 entre la Suisse et le Mexique; c. Protocole du 22 décembre 19815> portant prorogation de
 l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (appendice 3). Art. 2 Le
 présent arrêté n'est pas soumis au référendum en matière de traités inter- nationaux. » RS
 946.201 3> FF 1982 II 1005 3> R O 1982 681 •» RO 1982... *> RO 1982... 1078

Appendice 1 Echange de lettres du 29 mars 1982 Texte original entre la Suisse et la
 Communauté économique européenne relatif aux conditions d'admission du Parmigiano
 Reggiano au taux de droit de douane consolidé au GATT Commission des Communautés
 européennes Bruxelles, le 29 mars 1982 S.E. M. Pierre Cuénoud Ambassadeur, chef de la
 Mission Suisse auprès des Communautés européennes Monsieur l'Ambassadeur, J'ai
 l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 mars 1982 libellée comme suit: «J'ai
 l'honneur de me référer aux entretiens que nous avons eus au sujet des problèmes qui sont
 apparus à l'importation en Suisse de «Parmigia- no-Reggiano» depuis la mise en vigueur
 des nouvelles conditions d'admis- sion pour ce fromage convenues entre la Suisse et la
 Communauté en 1980. Nous sommes arrivés à la conclusion que, pour surmonter ces
 difficultés, il serait opportun d'adapter les normes figurant dans la Convention de Stresa, en
 y éliminant la notion de poids moyen de ce fromage, conformé- ment à la législation
 italienne en vigueur. Vu que la procédure d'adaptation de ces normes prendra un certain
 temps, les autorités suisses s'engagent à appliquer la solution transitoire suivante : au plus
 tard un mois après que le Conseil Permanent de ladite Convention aura notifié aux autorités
 fédérales le dépôt de la demande du Gouverne- ment italien de modifier les normes de la
 Convention concernant le poids moyen du fromage «Parmigiano-Reggiano», les autorités
 suisses admet- tront au taux du droit consolidé de frs. 25,—/100 kg ledit fromage, sans tenir
 compte dorénavant du critère de poids moyen. RS 0.817.142.11 ,,,,_,,, 1079

Conditions d'admission du Parmigiano Reggiano - CEE RO 1982 Au cas où la modification en question ne serait pas adoptée par les Parties Contractantes de la Convention, des consultations auront lieu entre la Suisse et la Communauté en vue de trouver une solution satisfaisante définitive. Ces dispositions entreront en vigueur après l'accomplissement des procédures d'approbation interne. Je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède.» J'ai l'honneur de marquer mon accord sur ce qui précède. Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération. C. Villain Directeur général de l'agriculture 27425 1080

Appendice 2 Echange de lettres du 15 décembre 1981 entre la Suisse et le Mexique Texte original Genève, le 15 décembre 1981 Monsieur Abel Garrido Ruiz Directeur général des Négociations commerciales internationales Secrétariat du Commerce du Mexique Genève Monsieur le Directeur général, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour ainsi libellée: «En me référant aux pourparlers qui se sont tenus entre le Mexique et la Suisse dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales (Tokyo-Round) et des négociations concernant l'éventuelle adhésion du Mexique à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit : A la demande de la Suisse, le Mexique ouvrira, à partir du 1er janvier 1982, un contingent d'importation global annuel de 100 tonnes pour les fromages Emmental, Gruyère, Sbrinz, Appenzell et Royalp, dont les prix, à la frontière mexicaine, atteindront un niveau minimum déterminé. Les détails relatifs à l'application de ce contingent d'importation par le Mexique (niveau des prix minimaux, position tarifaire mexicaine ainsi que droit de douane applicable) figurent en annexe dans une copie de la lettre adressée au Directeur général des contrôles du commerce extérieur. Le Mexique engagera, à la demande de la Suisse, des consultations sur le fonctionnement du contingent d'importation de fromages et sur le niveau des prix minimaux. En cas de changement éventuel de son régime à l'importation de fromages, ou si un arrangement concernant les fromages était négocié avec d'autres pays, le Mexique se déclare prêt à entrer en consultation avec la Suisse en vue de trouver une solution mutuellement acceptable. 1081

Accord commercial Le Mexique a pris note que, suite à sa demande, la Suisse a inclus dans son schéma de préférences, à partir du 1er janvier 1980, les réductions tarifaires suivantes: - Miel naturel (0406.10), de 60.— à 55.— francs suisses/100 kg; - Asperges préparées ou en conserves (2002.32), de 20.— à 14.— francs suisses/100 kg; et que la Suisse se déclare prête à entrer en consultation avec le Mexique dans le cas d'une modification des droits de douane NPF ou SGP de ces deux produits en vue de trouver une solution mutuellement acceptable. De même, le Mexique a pris note que la Suisse se déclare prête à entrer en consultation avec lui et à lui accorder d'éventuelles compensations dans le cas d'une modification des concessions NPF octroyées, à la demande du Mexique lors du Tokyo-Round, pour les produits suivants : - Protoxyde et bioxyde de plomb (2827.10), droit de douane: Fr. 2.30/ 100 kg selon le plan de réduction tarifaire qui figure dans le Protocole de Genève (1979); - Autres sels métalliques des acides siliciques (2845.20), droit de douane: Fr. 1.30/100,kg selon le plan de réduction tarifaire qui figure dans le Protocole de Genève (1979). Les dispositions faisant l'objet de cette lettre seront renouvelées d'année en année par reconduction tacite tant que l'une ou l'autre des deux Parties ne les aura pas dénoncées par écrit, avec un préavis de trois mois, avant le

La mise au point de technologies nouvelles peut et devrait jouer un rôle clé en revitalisant l'économie mondiale .et en accroissant l'avantage comparé des pays industrialisés dans les activités à forte intensité de capital et de qualifications. Les gouvernements interviennent à des degrés variables dans ce secteur. Les Ministres sont convenus qu'il faudrait procéder à un examen des problèmes particuliers que peut poser le commerce des produits de haute technologie et, là où des problèmes sont identifiés, des solutions possibles. Les Ministres sont convenus aussi qu'il y a lieu d'entreprendre une étude sur les moyens de faciliter les flux de technologies à travers les frontières nationales afin de promouvoir la croissance économique et l'emploi. Services

E. 32

Les transactions internationales portant sur les services de toute nature ont marqué une progression rapide et s'élèvent maintenant au tiers environ des échanges mondiaux.de biens. Les Ministres sont convenus que cette évolution continuera de représenter un autre facteur important de dynamisme dans le commerce mondial pour les années à venir. Ils ont donc décidé d'encourager les Comités compétents à progresser aussitôt que possible dans les travaux d'analyse et d'investigation qu'ils consacrent aux questions complexes qui se posent, afin de pouvoir engager, à la lumière des résultats, l'examen des moyens de supprimer les entraves injustifiées aux • échanges internationaux dans le secteur des services et d'améliorer la coopération internationale en la matière. Agriculture

E. 33

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction le rapport intitulé "Etude des problèmes des échanges agricoles", préparé par l'Organisation et en approuvent les conclusions. Ils ont reconnu que les échanges de produits agricoles sont affectés par l'évolution économique générale et les politiques agricoles internes menées par tous les pays, qui ne tiennent pas toujours compte de leurs conséquences internationales. Les Ministres sont convenus qu'il y aurait lieu d'intégrer plus pleinement 1169

les échanges agricoles dans le système d'échanges ouvert et multilatéral. Ils ont reconnu les caractéristiques propres à l'agriculture et les divers objectifs visés par les politiques agricoles. Les Ministres sont convenus que le meilleur moyen de réaliser les ajustements souhaitables des politiques internes est de les planifier et de les coordonner dans le cadre d'une approche multilatérale concertée ayant pour objectif une réduction progressive de la protection et la libération des échanges,' et qui devrait maintenir un équilibre entre pays et entre produits. Ils ont décidé que l'Organisation devrait étudier les divers moyens qui pourraient, permettre d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, en tant que contribution favorisant le renforcement de la coopération sur les questions d'échanges agricoles et en tant que contribution à l'élaboration.des solutions pratiques, multilatérales et autres.

Réunion Ministérielle du GATT

E. 34

Les Ministres ont entendu une déclaration de M. Arthur Dunkel, Directeur général du GATT, sur la préparation d'une réunion du GATT au niveau ministériel en novembre. Conscients de l'importance, pour le système commercial multilatéral, de l'adoption, à cette réunion, de décisions constructives et tournées vers l'avenir dans l'intérêt de tous les participants, ils ont exprimé la détermination de leurs gouvernements de participer pleinement et de manière .constructive à cette réunion et à sa préparation. Les Ministres ont noté la pertinence des questions qu'ils ont étudiées pour cette réunion. RELATIONS

ECONOMIQUES AVEC LES PAYS NON MEMBRES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

E. 35

Les Ministres ont examiné les relations économiques avec les pays en développement qui se caractérisent par une interdépendance et une diversité croissantes. Ils ont noté que l'environnement économique mondial défavorable qui existe actuellement a soumis les pays en développement à de fortes pressions, aggravant notamment leurs problèmes d'endettement. Bien que les facteurs les plus importants du développement soient les efforts et les politiques des pays en développement eux-mêmes, les Ministres ont souligné que leurs gouvernements restent attachés à la coopération avec ces pays en vue de promouvoir un développement économique et social accéléré. Ils ont pris note des progrès accomplis l'année dernière dans la coopération internationale pour le développement, tant à titre bilatéral que dans les Instances multilatérales, tout en reconnaissant généralement qu'il reste beaucoup à faire. Les Ministres ont souligné qu'il "importe de mettre en oeuvre les politiques dans les domaines de l'aide, des échanges, des investissements et du financement d'une façon globale et coordonnée afin de soutenir les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes pour renforcer la solidité de leurs assises économiques et sociales. 1170

Le dialogue

E. 36

Prenant note du résumé des Co-présidents du Sommet de Cancun tenu en octobre dernier, les Ministres ont confirmé l'utilité et l'urgence d'appuyer, aux Nations Unies, un consensus pour le lancement des Négociations Globales sur une base à définir d'un commun accord et dans des conditions qui offrent des perspectives de réel progrès. Ils ont noté les propositions récentes concernant le lancement des Négociations Globales qui sont actuellement à l'étude aux Nations Unies et se sont accordés à reconnaître l'importance d'efforts vigoureux pour parvenir à un consensus portant notamment sur les éléments d'une définition mutuellement satisfaisante du rôle central de la Conférence et sur le respect de la compétence des instances spécialisées. Sans préjuger de ces efforts, les Ministres se sont aussi déclarés déterminés à faire avancer les consultations sur les mesures à prendre ainsi que les négociations et la coopération avec les pays en développement sur des questions particulières, dans les instances internationales appropriées et sur le plan bilatéral, afin de réaliser de nouveaux progrès et d'obtenir des résultats positifs. A cet égard, ils ont noté en particulier la réunion du GATT au niveau ministériel et la sixième session de la CNUCED qui doivent avoir lieu prochainement et auxquelles ils comptent participer activement et de façon constructive. Coopération dans les domaines des échanges et des investissements

E. 37

Pour les pays en développement comme pour les pays développés, les échanges, de même que la croissance non inflationniste, jouent un rôle central dans l'ensemble des relations d'interdépendance entre les recettes d'exportation, l'utilisation des capitaux internationaux, le service de la dette et la capacité d'emprunter. Il est certain que la croissance économique devrait permettre un développement harmonieux du commerce international, en particulier pour les pays en développement. Les Ministres ont noté le rôle croissant des pays en développement dans les échanges et les investissements internationaux. Ils sont convenus qu'il importe de faciliter une plus large participation de ces pays au système commercial

ouvert et multilatéral, avec le partage des droits et des responsabilités qu'il implique, afin d'établir solidement les bases de leur intégration progressive dans l'économie mondiale de marché. Ils ont prévu la nécessité d'améliorer les mécanismes permettant d'examiner et de résoudre les problèmes économiques internationaux qui intéressent particulièrement les pays en développement. Ils sont prêts à débattre avec eux des moyens de progresser sur cette voie dans les instances internationales appropriées. 1171

Aide

E. 38

Les Ministres ont exprimé la détermination de leurs gouvernements de maintenir et, dans toute la mesure du possible, d'accroître le volume de l'aide aux pays en développement afin de remplir leurs engagements concernant les objectifs d'aide internationaux. Ils ont souligné aussi l'importance des efforts visant à améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide et à faciliter les autres apports de ressources financières aux pays en développement. -A cet égard, ils ont mis l'accent sur le rôle essentiel des institutions multilatérales de développement ; ils sont convenus qu'elles ont besoin en permanence de ressources financières substantielles et ont encouragé une coordination accrue des programmes d'aide multilatéraux et bilatéraux. Les Ministres se sont félicités de l'importance plus grande attachée au développement des ressources humaines dans les pays en développement.

E. 39

Les Ministres ont souligné le caractère urgent des problèmes des pays en développement, en particulier des plus défavorisés d'entre eux, qui sont aggravés par les conditions actuelles de l'économie mondiale. Ils sont convenus qu'une aide accrue et mieux adaptée est nécessaire afin d'aider notamment les pays les plus démunis dans leurs efforts et leurs politiques de développement. Ils ont accueilli avec satisfaction les résultats constructifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en septembre 1981, et ont exprimé leur volonté de coopérer en vue de la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action de cette Conférence. Alimentation

E. 40

La haute priorité et l'urgence du développement de l'agriculture et de la production alimentaire dans les pays en développement sont désormais un fait admis par toutes les parties. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction et encouragé les nouveaux efforts entrepris pour intensifier la concertation et la coopération internationales dans ce domaine, en particulier les initiatives visant à accroître et à mieux coordonner l'aide financière et technique fournie par les pays développés aux pays en développement pour les aider à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies alimentaires globales. Ils ont reconnu qu'il faudra que pays développés et pays en développement fassent un effort soutenu à cette fin et y consacrent les ressources nécessaires. Produits de base

E. 41

Les Ministres se sont déclarés résolus à poursuivre leurs efforts pour favoriser la coopération internationale dans le domaine des produits de base. Ils ont réaffirmé leur appui 1172

au Fonds Commun et à ses objectifs, en demandant que les pays développés et les pays en développement intensifient leurs efforts pour que l'Accord entre en vigueur dès que possible. Ils ont aussi réaffirmé leur appui en faveur de nouveaux efforts pour conclure, le

cas échéant, des Accords de produit tenant dûment compte des caractéristiques des différents produits.

E. 42

Les Ministres sont convenus qu'il importe de maintenir le dynamisme du développement énergétique en renforçant et en coordonnant mieux l'aide technique et financière, bilatérale et multilatérale. Ils ont, en outre, reconnu la nécessité de déterminer les moyens appropriés, par exemple à la Banque mondiale, d'organiser et d'encourager des apports financiers supplémentaires, de sources publiques et privées, pour ce secteur.

E. 43

Les Ministres ont reconnu qu'il importe de mettre en oeuvre de façon soutenue et effective le Programme d'action adopté à Nairobi par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui a posé des fondements solides pour l'amélioration de la coopération avec les pays en développement. RELATIONS ECONOMIQUES EST-OUEST

E. 44

, Les Ministres ont reconnu l'intérêt des différents aspects des travaux de l'Organisation sur les relations économiques Est-Ouest, et sont convenus que leurs interrelations "devraient être examinées plus avant dans le cadre de l'Organisation. 1173

DECLARATION SUR LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT POSITIVES 1. Face à une croissance ralentie, à un chômage anormalement élevé et à une Inflation très répandue et consécutive, de l'interdépendance qui existe entre le croissance économique et l'ajustement structurel, le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres a approuvé en juin 1978 "Quelques orientations -générales pour un passage progressif à des politiques d'ajustement plus positives". Dans une situation caractérisée par des performances économiques qui continuent d'être insatisfaisantes, la nécessité pour les gouvernements d'adopter à une politique macro-économique appropriée des politiques délibérées d'ajustement positif n'a rien perdu de son urgence. Les Ministres se félicitent en conséquence des résultats des travaux de l'Organisation, qui avait été chargée en 1979 d'étudier le processus d'ajustement dans les pays à économie de marché et d'approfondir les "Orientations" destinées à guider l'action des responsables gouvernementaux. 2. Le Rapport final sur les politiques d'ajustement positives montre qu'on se trouve face à l'alternative suivante : cercle vertueux de la stabilité macro-économique et de la flexibilité micro-économique ou cercle vicieux de l'instabilité et de la rigidité. Une économie qui a la flexibilité nécessaire pour réagir promptement au changement peut être plus aisément maintenue sur un sentier d'équilibre macro-économique. A l'inverse, la stabilité des évolutions macro-économiques concourt à la flexibilité à l'échelle micro-économique, du fait que les individus, étant plus assurés de leurs perspectives à moyen terme, sont à même de s'adapter plus facilement à des circonstances nouvelles. Permettre au changement structurel de s'opérer au rythme le plus rapide qui soit politiquement possible et socialement acceptable ne pourrait que contribuer à la réalisation des conditions préalables à une croissance économique plus forte, à un niveau d'emploi élevé, à une diminution de l'inflation et à l'amélioration des relations commerciales internationales. 3. L'ajustement positif dans un environnement économique mondial incertain exige non seulement des arbitrages difficiles entre les impératifs -opposés, de la prévisibilité et de la flexibilité en matière de politique macro-économique, mais aussi une articulation cohérente des politiques macro-économiques et micro-économiques. La

réalisation des objectifs de politique macro-économique se trouve compromise si les gouvernements laissent les mesures prises dans l'ordre des politiques industrielles, régionales, de la main-d'oeuvre et d'autres politiques micro-économiques contribuer par ailleurs à préserver des structures économiques inefficaces, entravant ainsi le Jeu des forces du marché, dont le succès de la politique macro-économique est étroitement tributaire. Il est également indispensable que les politiques micro-économiques soient cohérentes entre elles. 1174 ANNEXE

4. Les Ministres réaffirment les "Orientations générales pour un passage progressif à des politiques d'ajustement plus positives" et insistent pour qu'elles soient effectivement mises en oeuvre. Ils attachent la plus grande importance aux points ci-après : - Avec le temps, on risque de voir se détériorer le rapport entre les avantages à court terme et les coûts à long terme des mesures visant à préserver des structures existantes inefficaces. Les politiques défensives doivent donc répondre à des critères rigoureux, - Chaque fois que les gouvernements jugent nécessaire d'intervenir pour aider des branches d'activité structurellement affaiblies, leur soutien doit être temporaire et, autant que possible, diminuer par paliers selon un calendrier préétabli. Une action en ce sens ne peut amener un ajustement que si elle est entièrement liée à la mise en oeuvre de plans visant à éliminer graduellement les moyens de production frappés d'obsolescence et à rétablir des entités financièrement viables. - L'innovation est indispensable à la croissance future et à l'ajustement positif. Les gouvernements ont aussi un rôle vital à jouer en encourageant la compétitivité et en suscitant un climat favorable à l'innovation, à la formation de capital, à l'investissement, à la prise de risques et à l'acquisition de compétences. - Il y a des arguments qui justifient un soutien direct des gouvernements au développement des technologies nouvelles. Toutefois, s'il s'agit de promouvoir de nouvelles activités industrielles prometteuses, ce soutien doit être limité aux cas et aux circonstances spécifiques dans lesquels l'action gouvernementale est susceptible d'être plus efficace que celle du marché. - Les objectifs politiques et sociaux de caractère plus général, comme la sécurité nationale, la répartition des revenus ou la qualité de l'environnement, doivent être poursuivis par des politiques qui soient compatibles avec le fonctionnement de l'économie de marché ou qui, du moins, entravent au minimum la flexibilité de l'ajustement. Des considérations d'autonomie en matière d'approvisionnement ne doivent pas être invoquées de façon abusive pour justifier des mesures de protection et de soutien excessives. - Il est indispensable à l'ajustement positif que la mobilité de la main-d'oeuvre et la formation des revenus restent en accord étroit avec les évolutions de l'offre et de la demande. Les politiques de 1175

main-d'oeuvre - y compris les programmes de formation - doivent en conséquence 'accorder une plus large place aux mesures destinées à améliorer les conditions fondamentales de l'ajustement du marché du travail. - Les programmes de création d'emplois doivent être plus directement mis au service de groupes défavorisés nettement définis qui sont touchés par des problèmes de chômage structurel. Lorsque des mesures sont prises pour subventionner l'emploi, celles-ci ne doivent pas avoir pour effet de retenir la main-d'oeuvre dans des activités en déclin. -- La ligne de partage entre les politiques nationales et les politiques internationales est devenue de plus en plus floue, il existe un risque que des mesures de caractère national faussent la concurrence internationale, transférant ainsi sur d'autres pays le fardeau de l'ajustement et les problèmes de chômage. Il est par conséquent essentiel que les incidences internationales directes et indirectes des

interventions sur le marché national soient toujours prises en compte. L'ajustement interne doit être recherché par un ensemble de moyens qui réduisent au minimum les effets secondaires négatifs sur d'autres pays. 5. Les Ministres insistent particulièrement sur le fait que le maintien d'un système ouvert d'échanges multilatéraux est indispensable à la réalisation des objectifs de l'ajustement positif, ils estiment que l'observation effective des règles du GATT revêt une grande importance à cet égard. En particulier, ils reconnaissent l'importance des codes du GATT résultant des dernières négociations commerciales multilatérales, qui visent expressément à écarter également de nouvelles causes potentielles de frictions commerciales. 6. Chaque fois que les pouvoirs publics interviennent sur les marchés nationaux ou internationaux, le fait que la conception et le style de leur intervention soient transparents facilite l'évaluation des avantages et des coûts probables des mesures prises. La transparence peut par là apporter une contribution significative à l'ajustement positif. 7. Comme les problèmes relatifs au changement structurel resteront à l'ordre du jour pendant les années 80, les Ministres attachent une grande importance à ce que l'Organisation, dans ses travaux futurs, continue d'étudier les divers aspects des politiques d'ajustement positives. 1176

Annexe S Texte original A C C O R D D E P R E T du 5 décembre 1980 entre l'Office fédéral des affaires économiques extérieures Berne, au nom du Conseil fédéral suisse. et la Banque de Développement Industriel (ci-après BDI), société anonyme constituée en République du Kenya et ayant son siège social à Nairobi, concernant l'octroi d'un crédit mixte (ligne de crédit) Soucieux de contribuer au renforcement industriel de la République du Kenya et à la capacité bancaire de la BDI ainsi qu'à la promotion des exportations de biens et de services d'origine suisse, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et la BDI sont convenus de ce qui suit: Article 1 Les termes suivants: "Biens d'équipement"; "Biens de catégorie spéciale"; "Services" sont définis dans l'annexe I. 1177

Crédit mixte

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.